

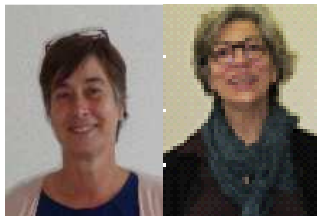


Rapport d'activité

2020



Présenté à l'Assemblée Générale
à St-Brieuc le 10 juin 2021



B. DONNET

M.C. WATTELET

Le mot des Vice-présidentes

2020 aura été une année particulièrement marquée par le contexte historique et inédit de la crise sanitaire (COVID 19).



Les familles que nous sommes et celles que nous représentons ont été ébranlées pour ne pas dire éprouvées car elles ont dû faire face à des situations compliquées et difficiles à vivre tant au niveau santé, professionnel, budgétaire que familial. Nous pensons notamment aux personnes vulnérables qui ont été isolées, coupées de leurs proches ainsi qu'aux familles confinées à domicile avec leurs enfants, contraintes de faire l'école à la maison en plus du télétravail. De nombreuses familles se sont retrouvées sans lien social, face à des difficultés financières et bien d'autres situations dramatiques.

Oui, nous savons que 2020 restera à jamais marquée dans nos esprits et dans l'histoire...

Si l'UDAF des Côtes d'Armor a compris une chose de la crise sanitaire, c'est l'adaptation. La directrice, les cadres de notre Institution ainsi que l'ensemble des salariés, ont dû et ont su s'adapter au fur et à mesure des protocoles gouvernementaux. Leur implication et investissement ont permis de poursuivre au mieux l'accompagnement des personnes suivies et de maintenir l'activité de l'association et de ses services pour le bien des familles costarmoricaines.

Pour tout ce travail, nous tenons à les remercier sincèrement.

Les administrateurs se sont certainement sentis éloignés de fait. En effet, en raison des consignes sanitaires, et pour le bien de tous, nous avons dû freiner le rythme des réunions de Bureau, Conseil et des commissions. La distanciation et le manque de lien social nous auront aussi vivement impacté moralement.

Cette crise nous aura également appris à travailler autrement :

- mise en place du télétravail,
- utilisation de nouveaux outils de communication à distance,
- adaptation des méthodes de management,
- nouvelle organisation du travail...

pour n'en citer que certains.

En effet, cette crise inédite a eu des impacts de taille sur le fonctionnement de nos associations et plus spécifiquement sur l'organisation de leurs activités quotidiennes auprès des familles.

Les valeurs propres à notre réseau familial ne sont pas de vains mots et prennent encore plus de relief et de sens aujourd'hui.

À présent, nous serons contraints d'adapter notre vie avec ce virus jusqu'à son éradication. Et nous n'en doutons pas, les familles s'adapteront si nous savons les soutenir et les accompagner.

L'UDAF restera toujours au service de l'ensemble des familles, c'est ce qui nous anime encore aujourd'hui.

Les Vice-présidentes

Blandine DONNET

Marie-Christine WATTELET

Présentation

Les principales actions menées par l'UDAF 22p 7

- Les instances et les relations publiquesp 8
 - Les instances départementales, régionales et nationalesp 8
 - Les relations publiquesp 9
- Les commissions sectorielles et internesp 10
 - Les commissions générales.....p 10
 - Les commissions statutairesp 13
 - Les autres commissions et groupes de travail.....p 13
- Les représentationsp 14
- Le développement de l'action familiale.....p 18
 - Les mouvements familiaux.....p 18
 - La conférence des mouvementsp 19

Les services de l'UDAF 22.....p 21

Le secrétariat de la Médaille de la Famille.....	p 22
L'information et le soutien au budget familial (ISBF) et la mise en œuvre des points conseils budgets (PCB).....	p 22
Le Point Info Famille (PIF).....	p 22
Le microcrédit personnelp	23
L'accompagnement budgétairep	24
La mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP).....	p 25
L'observatoire départemental des familles.....	p 26
Le droit au logement opposable (DALO).....	p 26
Famille gouvernante.....	p 27
L'information et le soutien aux tuteurs familiaux (ISTF).....	p 29
Le service mandataire judiciaire à la protection des majeurs.....	p 29
Les évaluations internes et externes.....	p 33
Les ressources humaines.....	p 33
Implications de l'UDAF 22.....	P 34
Conclusion	p 35
Sigles	p 37

Instituée par l'Ordonnance du 3 mars 1945, puis par la Loi du 1^{er} juillet 1975, l'Union Départementale des Associations Familiales des Côtes d'Armor développe son activité autour des **quatre missions confiées par le législateur** :

- ✿ **Donner son avis** aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles.
- ✿ **Représenter officiellement** auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles, désigner ou proposer les délégués des familles dans toutes les instances concernant la vie familiale.
- ✿ **Gérer tout service** d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estimeront devoir lui confier la charge.
- ✿ **Exercer devant toutes les juridictions** l'action civile relative aux faits de nature à nuire aux intérêts moraux et matériels des familles.

Au 31 décembre 2020, l'UDAF des Côtes d'Armor se compose de :

16 mouvements familiaux regroupant **47** associations familiales et
4 015 familles adhérentes auxquelles s'ajoutent **6** mouvements familiaux associés.

Le mouvement familial est constitué de l'ensemble des familles ayant choisi d'adhérer à différentes associations familiales du département. Il s'agit d'un vaste regroupement, riche par sa diversité, pouvant exprimer des positions communes dans le respect de chacun.

Tous les mouvements familiaux participent activement à la vie de l'UDAF et chaque mouvement dispose d'au moins un siège au sein du Conseil d'Administration.

Forte de cette diversité et de cette pluralité, l'UDAF peut réaliser la volonté du législateur auprès de l'ensemble des familles du département, **adhérentes ou non à une association familiale.**

Répartition par mouvement

16 Mouvements familiaux **47** Associations **4 015** Familles **11 303** Suffrages

4 Mouvements à recrutement général

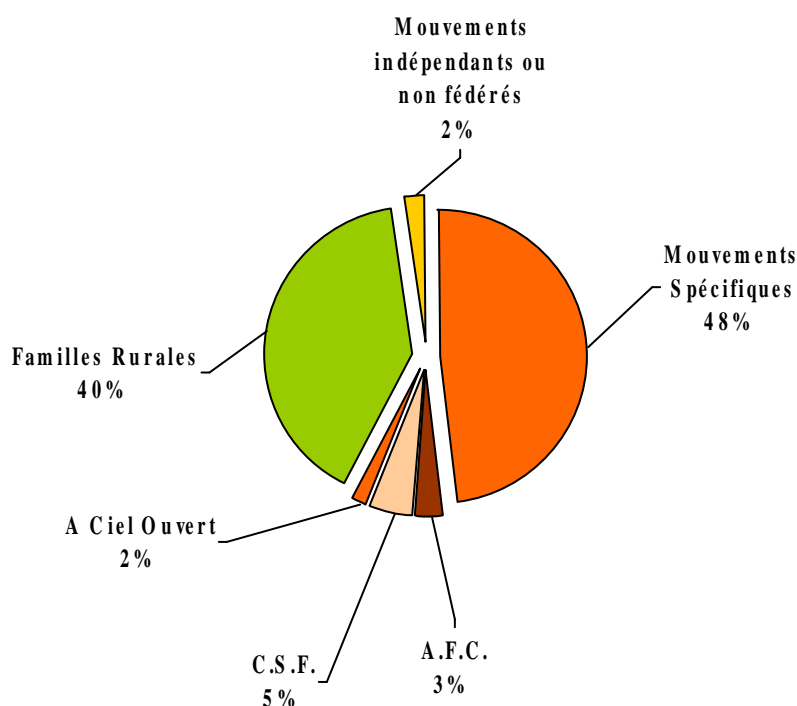
A Ciel Ouvert	1	71	183
A.F.C.	6	123	263
C.S.F.	2	190	596
Familles Rurales	21	1618	5143

10 Mouvements à recrutement spécifique

Adapei – Nouelles	1	519	1677
A.D.M.R	5	190	312
APEDYS 22	1	50	168
A.P.F	1	200	391
E.F.A	1	32	100
FAVEC 22	1	205	207
Jonathan Pierres Vivantes	1	19	37
M.F.R.	2	346	1036
U.N.A.F.A.M.	1	194	552
Vacances et Familles	1	171	458

2 Mouvements indépendants ou non fédérés

A.F.I.C.A.	1	14	28
Ass. Familiale de Lamballe	1	73	152



Les principales actions menées

par l'



➤ Les instances départementales, régionales et nationales

L'Assemblée Générale

- ✦ L'Assemblée Générale ordinaire de l'UDAF s'est tenue le 24 septembre 2020 à Saint-Brieuc avec une présentation des faits marquants 2019 : le développement associatif, le groupe d'expression des usagers, l'Information et le Soutien au Budget Familial, la communication, la nouvelle offre de service dans le domaine budgétaire, la loi justice et la participation des majeurs. Puis, ont été présentés le rapport financier et celui du commissaire aux comptes. Le rapport moral et d'orientation sur *le développement associatif et le réseau familial* a été prorogé d'une année. Cette Assemblée a également procédé au renouvellement partiel du Conseil d'Administration.

Le rapport de la deuxième évaluation interne a ensuite été exposé aux participants par deux chefs de service de l'UDAF et le projet de service mandataire judiciaire à la protection des majeurs par deux responsables d'unité. Le président et la directrice de l'UDAF ont clôturé ces temps institutionnels par la remise de la distinction du mérite familial à 3 administrateurs pour les honorer de leur engagement au quotidien auprès des familles.


































Le Conseil d'Administration et le Bureau

En 2020, **3** réunions de Conseil d'Administration et **6** réunions de Bureau se sont tenues.

Au **31 décembre 2020**, le Conseil d'Administration se compose de 31 membres :

- ✦ **17** administrateurs élus et **14** administrateurs désignés par les mouvements

 Président L. LE BORGNE CSF	 1ère V. PDT B. DONNET ADMR	 2ème V. PDT M.C. WATTELET FR	 Secrétaire F. UGUEN CSF	 Sec. Adjoint C. VILT AFC	 Trésorier C. BRUNET de COURSSOU AFC	 Tr. Adjoint M.T. RUELLAN ADMR
 Membre F. DISQUAY ADMR	 Membre M. JUGAN Vacances et Familles	 P. CHARLES ADAPEI	 G. COLAS AFICA	 L. DARCEL EFA	 H. de LORGERIL AFC	 H. DELABALLE A CIEL OUVERT
 C. DESROCHES AFC	 A. GAC ADMR	 G. GOASDOUE CSF	 C. HOGENHUIS AFC	 M.M. JOUBREL UNAFAM	 M.C. LE BRIS AFICA	 M.T. LE ROCH ADMR
 C. LULA FR	 M. J. MENNIER FR	 T. MORIN FAVEC	 J. MORIN CSF	 N. PITOIS UNAFAM	 A. REY CSF	 G. RIO FR
 S. ROSSIGNOL Vacances et Familles	 R. URVOY MFR	 F. VARLET AFC				

- Membres du bureau
- Administrateurs désignés
- Administrateurs élus

Les Instances régionales et interrégionales

- ✿ L'UDAF 22 fait partie de l'association interdépartementale qui coordonne et mutualise les actions des UDAF en direction des familles de la région. L'UDAF 22 a en charge, depuis juin 2016, la fonction de Trésorier et travaille avec les autres UDAF de la région sur différents dossiers : Lire et faire lire, le logement, la santé, la formation des bénévoles, les schémas départementaux des services aux familles...
- ✿ L'UDAF 22 a accueilli le 14 février 2020 la journée régionale sur le rapport moral et d'orientation (RMO) 2020-2024 organisée par l'URAF de Bretagne, en collaboration avec l'UNAF. C'est autour de l'enjeu majeur « *Quel réseau voulons-nous être d'ici 5 ans ?* » que les participants ont réfléchi et partagé leurs idées et questionnements, sous la forme d'ateliers en petits groupes séquencés, pour alimenter l'élaboration du prochain RMO.
- ✿ L'UDAF 22 a également participé au Conseil d'Administration de l'URAF qui s'est tenu le 28 septembre en visio-conférence.

Les Instances nationales

- ✿ Le Président et la Directrice de l'UDAF ont assisté à la rencontre des Présidents/Directeurs en visio-conférence le 3 décembre 2020.
- ✿ L'UDAF a participé aux journées d'information et de formation, groupes de travail, comités de pilotage, aux enquêtes pour lesquelles elle a été consultée (évaluation du développement associatif)...

➤ Les relations publiques

La veille de propositions auprès des pouvoirs publics

- ✿ L'UDAF a rencontré le 20 juillet le Préfet des Côtes d'Armor, M. Thierry MOSIMANN, afin de lui présenter les différentes missions et actions menées par l'UDAF ainsi que les orientations pour les années à venir.
- ✿ Dans le cadre du contexte de crise sanitaire, l'UDAF a interpellé les députés et sénateurs du département pour les informer des difficultés rencontrées par l'UDAF concernant le manque de considération du secteur de la protection juridique des majeurs par les pouvoirs publics et le manque de masques pour exercer l'activité. Ces derniers ont entendu les préoccupations de l'UDAF et les ont relayées en transmettant un courrier au Ministère de la santé, lequel a répondu à l'UDAF pour lui témoigner de la considération du travail accompli.
- ✿ L'UDAF a également adressé aux parlementaires « *Les propositions de l'UNAF pour l'après-crise et la reconstruction* ».
- ✿ L'UDAF a aussi interpellé, par courrier en novembre 2020, les députés et sénateurs pour faire part de ses inquiétudes quant au transfert de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé dans sa globalité de la branche famille à la nouvelle branche autonomie, comme le prévoit le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2021.

Les relations avec les partenaires

En 2020, différentes rencontres ont eu lieu avec les partenaires :

- ✿ le Conseil Départemental le 6 janvier concernant l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance.
- ✿ la Caisse d'Allocations Familiales des Côtes d'Armor le 23 janvier sur les actions partenariales.
- ✿ la Direction Départementale de la Cohésion Sociale le 13 février.
- ✿ ADALEA et la Fédération ADMR le 6 octobre pour échanger sur de nouvelles actions partenariales.

L'UDAF a également participé à diverses réunions : les 16 janvier et 7 février aux réunions des directeurs MJPM de la région Bretagne, le 21 janvier au schéma régional de la protection judiciaire des majeurs, le 30 janvier à la rencontre partenariale entre la DDCS, les juges des tutelles et les structures spécialisées en psychiatrie, le 6 février à la réunion bilan du schéma régional MJPM 2015 - 2020, les 8 octobre et 5 novembre à une visio-conférence dans le cadre des travaux relatifs à l'élaboration du schéma régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales 2020-2025, le 19 novembre à la réunion des services tutélaires de Bretagne...

L'UDAF a communiqué à ses partenaires institutionnels par mail, chaque trimestre, sa lettre d'information pour mettre en avant les temps forts de l'association.

Les relations avec les médias

Des communiqués et des conférences de presse ont été réalisés pour annoncer nos manifestations et/ou présenter des actions : Lire et faire lire pour les formations, l'Assemblée Générale du 24 septembre, les matinales de l'UDAF. Dans le cadre de la crise sanitaire, l'UDAF a adressé plusieurs communiqués de presse pour informer de la continuité de service (accueil téléphonique) durant la période de confinement, mais également pour faire part de ses préoccupations quant au manque de considération pour la profession et la difficulté à se procurer des masques.

Elles jouent un rôle important d'approfondissement des sujets de fond que le Conseil d'Administration doit ensuite traiter et pour lesquels, il prend des positions politiques, sous le contrôle de l'Assemblée Générale. Ces commissions, qui rassemblent des administrateurs et des représentants familiaux dans les secteurs en lien avec leur mandat, sont des instances consultatives, de réflexions et de propositions d'actions répondant aux attentes des familles.

➤ Les commissions générales

Sociologie – Psychologie et Droit de la Famille

Enfance / Jeunesse

✿ L'UDAF met à disposition des écoles et collectivités des outils pédagogiques et ludiques : les expositions « *Ma ville en toute sécurité* », « *Bien vivre ma ville* » et « *C'est bien chez moi* » accompagnées de dépliants quizz.



✿ L'UDAF poursuit la promotion du parrainage de proximité, l'information des familles, des associations familiales et des partenaires, via le Point info famille, le site Internet...

Parentalité

✿ Le Schéma départemental des services aux familles en Côtes d'Armor

L'UDAF, en qualité de signataire, apporte sa contribution à la mise en œuvre du schéma 2019/2023. Elle participe au comité de coordination et groupes projets. Elle assure le pilotage d'actions en matière de parentalité visant à « *adapter l'offre de service aux besoins des territoires* » et « *développer la qualité de services* ».

Dans le cadre du développement de la fonction d'observation départementale sur l'offre de soutien à la parentalité et les besoins des familles, l'UDAF a réalisé, de fin janvier à début septembre 2020, en partenariat avec le collectif parentalité, le recensement des actions et des services de soutien à la parentalité visant dans un premier temps à actualiser les éléments du diagnostic effectué en 2017, puis à découvrir de nouvelles initiatives. Cet état des lieux, qui a été réalisé sur chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale et au niveau départemental, a donné lieu à l'élaboration de 9 répertoires. 186 porteurs de projets ont été identifiés.



Parallèlement à cette mission et dans le cadre du contexte de la crise sanitaire, l'UDAF a contribué avec la CAF, à l'élaboration d'une fiche d'informations utiles aux parents durant cette période (ressources / contacts pour une écoute et un accompagnement téléphonique déclinés au niveau national, départemental et par EPCI). Cette fiche proposée par le schéma a été publiée sur le site internet caf.fr et un sms a été adressé début mai aux parents allocataires (42 000 contacts) leur communiquant un lien pour accéder à l'information. Elle a également été transmise par le Préfet des Côtes d'Armor aux maires et présidents des communautés de communes.

L'UDAF a également lancé en août 2020 une enquête anonyme auprès de parents afin de mieux identifier leurs besoins et ressentis en termes de soutien à la parentalité. Ainsi, le questionnaire a été diffusé par la CAF des Côtes d'Armor par voie électronique auprès d'un échantillon de 6 000 parents allocataires tirés au sort afin d'être représentatifs des parents du département. Le taux de réponse a été de 12 %.

De plus, l'UDAF est aussi co-pilote avec le Conseil Départemental de l'objectif visant à favoriser l'accès à l'information et à la connaissance des services de médiation familiale, de thérapie familiale et de conseil conjugal par les parents.

✿ Le Collectif parentalité du Schéma départemental des services aux familles en Côtes d'Armor

Ce collectif se compose de la Caisse d'Allocations Familiales, l'UDAF, le Conseil Départemental, l'Education Nationale, la Fédération Familles Rurales, Saint-Brieuc Armor Agglomération, la Ligue de l'Enseignement et des associations de services à domicile du département.

Le collectif, qui aide à définir la politique départementale de soutien à la parentalité dans le cadre du schéma et à la mise en réseau des acteurs au niveau départemental, se réunit mensuellement et a travaillé en 2020 :

- à la mise en œuvre d'actions du schéma,
- sur l'appel à projet parentalité et l'étude de dossiers,
- à la préparation avec les acteurs de la parentalité des EPCI d'un temps fort, une journée départementale,
- à la présentation des actions parentalité pour le comité plénier qui s'est tenu en janvier 2021 en visioconférence...

🔴 Le soutien à la parentalité à destination des « usagers » de l'UDAF

Cette action concerne l'accompagnement des parents et des réseaux d'entraide entre familles. L'UDAF poursuit la déclinaison du plan d'actions auprès des professionnels : conférences dans le cadre des matinales avec des interventions sur des thématiques spécifiques, actualisation des connaissances sur les dispositifs de soutien à la parentalité en s'appuyant sur le recensement des actions et services parentalité réalisé par l'UDAF dans le cadre du schéma départemental des services aux familles... Cette action apporte une plus-value tant en interne qu'en externe, en permettant aux professionnels de l'UDAF de disposer des ressources nécessaires pour informer au mieux les usagers, en favorisant le lien et l'interconnaissance entre les différents professionnels de l'UDAF sur une thématique commune et en réunissant des partenaires lors de conférences. Cette action s'inscrit pleinement dans la dynamique partenariale dans laquelle est engagée l'UDAF. De plus, l'UDAF est membre du groupe de travail parentalité à l'UNAF.

Grands équilibres économiques et sociaux

Santé / vieillesse

- 🔴 L'UDAF a l'agrément « association représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique ».
- 🔴 L'UDAF est partenaire avec la CPAM, le Centre d'examen de santé et l'Association de Protection des Majeurs pour faciliter l'accès au système de soins et aux droits à l'assurance maladie des publics en situation de précarité.
- 🔴 L'UDAF est membre du collectif MISACO – Mission d'accompagnement de collectifs prévention de la souffrance psychique et du suicide et mène une réflexion partenariale pour développer une action sur « la prévention des crises suicidaires », avec l'association JALMAV, la Gendarmerie, la Mutualité Française...
- 🔴 L'UDAF met à disposition des organismes, associations et institutions... l'exposition « les seniors de la route » accompagnée d'un dépliant quizz. Réalisés dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière, ces outils visent à sensibiliser les seniors, leur apprendre à adapter leur comportement et prendre en compte les effets du vieillissement sur l'aptitude à la conduite...



Commission sociale

- 🔴 Elle a lieu en général avant les Conseils d'Administration et/ou commissions d'action sociale de la Caisse d'Allocations Familiales afin de préparer ces réunions, mais aussi aborder des sujets d'actualité touchant les familles. Cette année, du fait de la pandémie, elle ne s'est pas souvent réunie mais malgré tout le travail a surtout porté sur le soutien aux familles et partenaires dans ce contexte difficile via les Aides collectives et les Aides financières individuelles en cohérence avec la Convention d'Objectifs et de Gestion. Les représentants UDAF à la CAF ont pu participer avec les représentants des autres départements à une journée de formation organisée par l'URAF.

Education et formation

Lire et faire lire

L'UDAF et la Ligue de l'Enseignement coordonnent le dispositif « Lire et faire lire », action d'ouverture à la lecture visant à développer chez l'enfant le plaisir de lire, à travers les liens intergénérationnels. Des séances de lecture sont organisées par des bénévoles de plus de 50 ans en petits groupes durant l'année scolaire.



252 bénévoles interviennent sur l'ensemble du département dans **130** structures éducatives : PMI (protection maternelle infantile), crèches, écoles maternelles, primaires, collèges, lycées, centres de loisirs, bibliothèques, centres hospitaliers, aires d'accueil des gens du voyage, structures d'accueil d'enfants et adolescents en situation de handicap... La coordination accueille les bénévoles, les met en relation avec des structures d'intervention et propose des formations et rencontres régulières. Des bénévoles relais assurent sur des territoires une proximité et favorisent les échanges entre bénévoles.

En 2020, la coordination a organisé des formations des bénévoles : « Posture, connaissances et outils pour des animations lire et faire lire sereines » à Plancoët, « Accompagnement et professionnalisation des bénévoles en Français langue étrangère – FLE » à Saint-Brieuc, « le kamishibai » à Plestin-les-Grèves.

Le contexte sanitaire a eu un impact important sur l'activité des bénévoles avec des suspensions d'interventions en présentiel dans les structures d'accueil. Cependant, durant la période de confinement et de déconfinement, la coordination a maintenu le lien avec les bénévoles par l'envoi régulier de messages avec la diffusion de ressources, d'informations de lire et faire lire national, d'activités, de propositions de littérature jeunesse... Des bénévoles ont enregistré leurs lectures et les ont adressées régulièrement à leurs écoles d'intervention. La coordination les a accompagnés dans cette démarche.

Hervé LE GOFF, illustrateur jeunesse, a accepté d'être le parrain de Lire et faire lire 22 et les rencontres qui devaient avoir lieu avec les bénévoles ont été reportées à 2021, tout comme la journée festive pour fêter les 20 ans de Lire et faire lire. La coordination a édité une nouvelle plaquette départementale ainsi qu'un marque page avec une illustration d'Hervé LE GOFF.

La coordination poursuit sa participation aux actions nationales : opération « sacs de pages » (lire en centre de loisirs), « prix poésie »...

Elle a assisté en visio-conférence les 26 et 27 novembre au bilan annuel et à la journée nationale lire et faire lire avec un colloque sur le thème du « *bien vieillir* ». Elle a également pris part au « *café-coordo* » en visio-conférence le 1^{er} décembre avec les coordinatrices de Bretagne afin d'échanger sur les besoins et les problématiques du moment.



Vie quotidienne

Le développement associatif

L'UDAF s'implique dans une démarche de « *développement associatif* », impulsée par le réseau national. Celle-ci a pour objectifs de crédibiliser le mouvement associatif familial, permettre à de nouvelles associations d'adhérer et développer l'implication de nouvelles familles dans les initiatives portées par les associations familiales. L'UDAF a poursuivi son plan d'actions visant à « *animer* », « *prospector* », « *accueillir* » et « *réactiver* ».

En 2020, l'accent a été mis sur les actions suivantes :

- ✿ *Le développement du site Internet de l'UDAF* : ce site diffuse des informations sur les actions et services de l'UDAF afin de mieux faire connaître l'Institution. Il a aussi pour objectif de fédérer des renseignements sur les mouvements et associations familiales.
- ✿ *La communication sur le nouveau logo de l'UDAF* : Le réseau UNAF-URAF-UDAF a changé de charte graphique en 2019 et l'UDAF communique avec le développement d'outils.
- ✿ Une lettre « *Actualités de l'UDAF 22* » : diffusée trimestriellement auprès des partenaires, mouvements et associations familiales pour les informer des actions réalisées par l'UDAF.
- ✿ *Des temps conviviaux d'échanges et de partage* avec les acteurs familiaux et les salariés de l'UDAF : les vœux du Président (6 janvier), la chandeleur (2 février).
- ✿ *Les matinales de l'UDAF 22* : ces conférences gratuites ont lieu le 4^{ème} jeudi de chaque mois et s'adressent aux familles, responsables associatifs, partenaires, travailleurs sociaux, élus, administrateurs et salariés de l'UDAF. Elles abordent des sujets qui intéressent la vie des familles : le 23 janvier « *Le règlement général de la protection des données* » par des professionnels de l'UDAF, le 27 février « *La téléassistance et prévention à domicile* » avec l'intervention de Présence Verte. En raison de la crise sanitaire, la tenue de ces conférences a été suspendue depuis le mois de mars 2020.
- ✿ La diffusion d'une *fiche de valorisation du bénévolat* chaque semestre aux administrateurs et représentants.
- ✿ *L'accompagnement des administrateurs ambassadeurs* qui interviennent sur différents thèmes : Santé, Logement et environnement, Education/enfance/jeunesse/parentalité, Transport, Développement associatif...
- ✿ *La rencontre du Président de l'UDAF avec des Présidents d'associations familiales*.
- ✿ *La prospection et l'adhésion de nouvelles associations* : l'UDAF a agréé une nouvelle association en qualité de membre spécifique, Jonathan Pierres Vivantes et une nouvelle association en qualité de membre associé, Domicile Action Trégor. L'UDAF a également rencontré le 31 janvier l'UFAL dans le cadre d'une demande d'adhésion et a été sollicitée par l'association Le Refuge pour la mise à disposition de locaux.



En raison du contexte de crise sanitaire, certaines actions programmées n'ont pas pu être maintenues telles que le séminaire des nouveaux administrateurs et des nouveaux salariés prévu le 2 octobre, le petit-déjeuner avec les parlementaires...

L'UDAF a également participé à « *La rencontre des référents développement associatif* » des régions Bretagne, Normandie et Pays-de-Loire animée par l'UNAF le 7 février à Alençon sous la forme d'un atelier.

L'UNAF a lancé, fin septembre 2020, une phase d'auto-évaluation et d'évaluation externe des actions de développement associatif. Aussi, l'UDAF 22 a transmis à un cabinet d'études mandaté par l'UNAF en fin d'année un état de situation de sa démarche engagée, par le biais d'un questionnaire d'évaluation en ligne, d'un référentiel et d'un entretien en visio-conférence.

Habitat et cadre de vie, environnement

- ✿ L'UDAF dispose des agréments « *ingénierie sociale, financière et technique* » et « *intermédiation locative et gestion locative sociale* ». Ces deux agréments ont été renouvelés en décembre 2020 pour 5 ans.
- ✿ L'UDAF est partenaire du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées.
- ✿ L'UDAF participe au dispositif « *Habiter sain, Habiter serein, Habiter facile et Louer mieux* ». Elle informe les familles, les associations familiales... et propose le microcrédit pour financer des dépenses de logement.
- ✿ L'UDAF a mobilisé ses représentants familiaux sur le vote de l'augmentation des loyers HLM au sein des Offices de l'Habitat et leur a transmis le courrier de l'UNAF.
- ✿ L'UDAF continue sa démarche d'agenda 21 : déclinaison d'un plan d'actions, organisation du covoiturage pour les réunions extérieures...

➤ Les commissions statutaires

- ✿ **La commission de contrôle** : s'est tenue le 26 février pour examiner les listes électorales, vérifier l'adhésion des administrateurs et des représentants à une association familiale. Elle s'est également réunie le 12 juin pour étudier la validité des candidatures dans le cadre du renouvellement partiel du Conseil d'Administration.

➤ Les autres commissions et groupes de travail

- ✿ **La commission financière** : a eu lieu les 17 juin et 20 octobre pour faire le point sur la situation financière, les investissements, établir les budgets prévisionnels, la dotation globale de financement...
- ✿ **La commission projet institutionnel de l'UDAF** : L'UDAF a poursuivi la mise en œuvre de son projet institutionnel 2016/2021, à travers l'ensemble des actions qu'elle mène au regard de quatre grandes orientations : mettre en œuvre une démarche de développement associatif pour susciter l'envie de rejoindre l'UDAF ; conforter l'UDAF dans sa position en matière de politique familiale ; renforcer et valoriser la représentation familiale ; accroître la crédibilité de l'UDAF par le développement d'une stratégie de communication et la garantie d'une qualité de services aux familles.
- ✿ **La commission communication** :
 - Elle a travaillé sur la préparation de l'Assemblée Générale ; le site Internet de l'UDAF www.udaf22.com ; la communication sur le nouveau logo de l'UDAF...
 - L'UDAF communique sur « *Maison des Familles* » et « *La Maison des Familles* », marques déposées à l'INPI. Elle détient l'appellation « *Maison pour les familles* » et la labellisation « *Partenaire de la défense nationale* ».
 - L'UDAF réalise un journal d'entreprise « *Synchro* » à destination des salariés ainsi que des articles pour la lettre de l'UNAF.
 - L'UDAF avait programmé de célébrer en 2020 son 75^{ème} anniversaire. Une commission préparatoire, réunissant des administrateurs et salariés volontaires suite à un appel à candidatures, s'est tenue le 11 février. Il a ainsi été proposé la réalisation d'un film de présentation du dispositif famille gouvernante, l'organisation d'un temps fort sur une journée et la conception d'un timbre postal UDAF 22 à l'effigie du 75^{ème} anniversaire. Le contexte sanitaire n'a pas permis de procéder à la célébration qui sera reportée ultérieurement.

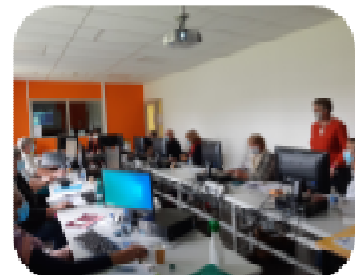
La fonction représentative occupe une place privilégiée dans les missions de l'UDAF.

- ✿ L'année 2020 a été marquée par le *renouvellement des représentants familiaux dans les Centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS et CIAS)* : Afin de faire le bilan du mandat écoulé et connaître les intentions des représentants dans les CCAS et les CIAS, un troisième courrier a été adressé aux représentants (8 CIAS et 159 CCAS). 121 réponses ont été réceptionnées, parmi celles-ci 53 représentants acceptaient de renouveler leur mandat et 25 nous ont fait part de la dissolution du CCAS suite à la loi de 2015 (communes de moins de 1500 habitants). 63 représentants ne souhaitent pas renouveler leur mandat essentiellement en raison de leur âge et 5 n'ont pas répondu à la question. Un courrier a également été adressé à tous les représentants ayant répondu favorablement afin de faire acte de candidature avec une feuille d'engagement. Une relance auprès des mouvements familiaux a été réalisée afin qu'ils proposent des candidats notamment dans les communes non pourvues. Au total, ce sont 91 candidatures qui ont été proposées dans 84 communes et 7 candidatures dans 6 CIAS.
- ✿ D'autres *représentations ont été pourvues* : à la Mutualité Sociale Agricole, au sein des Conseils d'établissement des organismes de santé (Centres hospitaliers de St-Brieuc, Tréguier et Dinan), au Conseil de Familles des Pupilles de l'Etat, à la Commission Locale des Transports Publics Particuliers de Personnes (T3P), à la Commission de médiation des Côtes d'Armor...

En 2020, les représentants familiaux ont pu bénéficier de diverses formations :

✿ Formations des bénévoles sur :

- ✓ *Les outils informatiques et numériques* : « Le Drive, le Cloud : le stockage des données en ligne » le 1^{er} octobre et « CANVA, outil de conception graphique » le 5 novembre avec la Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor à St-Brieuc.



✿ Formations des représentants familiaux siégeant :

- ✓ *dans les établissements de santé et à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie* : Journée régionale de l'Agence Régionale de Santé « Représentants des usagers, démocratie en santé, une journée pour en parler » le 29 septembre à Pontivy ; journée nationale UNAF « Assurance Maladie » le 4 décembre en visio conférence ; journée régionale France Assos Santé en Bretagne sur le partenariat usagers/professionnels le 14 décembre en visio conférence.
- ✓ *à la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole* : Formation régionale CAF/MSA le 14 mars à Port Louis et journée nationale CAF le 21 novembre en visio conférence.
- ✓ *dans le domaine économique* : formation dispensée à St-Brieuc par la Maison de la Consommation et de l'Environnement : « Les locations immobilières » le 14 février et « Copropriété niveau 1 » le 9 octobre.

**L'UDAF est présente dans 74 instances départementales
et 93 Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale.**

➤ Représentations dans le domaine social

	Titulaires	Suppléants
☛ Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS)	87 Représentants	
☛ CCAS Saint-Brieuc	Mme VIEL	
☛ CIAS St-Brieuc Armor Agglomération	Mme NOEL	
☛ CIAS Dinan Agglomération	Mme VILT	
☛ CIAS Leff Armor Communauté	Mme DISQUAY	
☛ CIAS Loudéac Communauté Bretagne Centre	Mme CORMAN	
☛ CIAS Guingamp Paimpol Agglomération	M. GOASDOUE	
☛ CIAS de Lannion Trégor Communauté	Mme LE GUEVELLO	
☛ Caisse d'Allocations Familiales	Mme DONNET Mme VILT M. LE BORGNE	Mme HOGENHUIS Mme LE GUEVELLO Mme SIMIER
☛ Caisse Primaire d'Assurance Maladie	Mme REY	Mme LE GUEVELLO
☛ Caisse de Mutualité Sociale Agricole - Collège « salarié agricole »	Mme MENIER	
☛ Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat	Mme RUELLAN	Mme JUGAN
☛ Commission Consultative d'Agrément d'Adoption	Mme RUELLAN	Mme JUGAN
☛ Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles	Mme UGUEN	
☛ Commission Départementale des Violences faites aux femmes	Mme UGUEN	
☛ Association LE GUE	Mme REY	
☛ Schéma départemental des services aux familles en Côtes d'Armor	Le Président Mme SIMIER	
☛ Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance	Le Président	
☛ Réseau OncArmor	Mme RUELLAN	
☛ ADEC Armor	Mme REY	
☛ Conseil de Surveillance des Etablissements Publics de Santé :		
☛ Centre hospitalier de Saint-Brieuc	Mme BRIAND	
☛ Centre hospitalier de Tréguier	Mme DISQUAY	
☛ Conseil de territoire Armor (St-Brieuc Lannion Guingamp)	M. COLAS	M. GUYOMARD
☛ Commission Départementale des Hospitalisations Psychiatriques	Le Président	
☛ Commissions des usagers		
☛ Centre Hospitalier Yves Le Foll St-Brieuc		Mme BRIAND
☛ Clinique de la Cerisaie Tréguieux	Mme RUELLAN	
☛ Centre Hospitalier de Tréguier		Mme DISQUAY
☛ Centre Hospitalier Spécialisé de Léhon		M. BRUNET de COURSSOU
☛ Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie	Mme LE ROC'H	Mme SIMIER
☛ Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage	M. LE BORGNE	
☛ Pôle d'Accueil en Réseau pour l'Accès aux Droits Sociaux (PARADS)	Mme SIMIER	
☛ Conseil Local de sécurité et de prévention de la délinquance		
☛ Ville de Lamballe	Mme VILT	
☛ Ville de Dinan	Mme VILT	
☛ Itinérance	Le Président	
☛ UNA - Fédération départementale des aides, des soins et des services aux domiciles	Mme UGUEN	
☛ Conseil Local de Santé Mentale de la Ville de St-Brieuc	Le Président	
☛ Commission Communale pour l'accessibilité Ville de St-Brieuc	depuis avril 2021 Mme WATTELET	

	Titulaires	Suppléants
✚ Collectif MISACO - Mission d'accompagnement de collectif autour de la souffrance psychique et du suicide	Mme SIMIER	
✚ Commission de sélection – appel à projet places en Centres d'Accueil des demandeurs d'asile	Mme DISQUAY	M. LE BORGNE
✚ Commission de sélection d'appel à projet : Centres Provisoires d'Hébergement (CPH)	Mme SIMIER	
✚ Commission de sélection – appel à projet places Social ou Médico-Social	M. LE BORGNE	Mme SIMIER
✚ Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes - EHPAD des Capucins à St-Brieuc résidence Goëlo (CVS)	Mme LE CARDINAL	
✚ Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées – MDPH	Mme LE ROC'H	
✚ ALMA 22 – Allo Maltraitance	Mme LE BRIS	
✚ Association de gestion MAIA Dinan Armor	M. BRUNET de COURSSOU	Mme VILT

➤ **Dans le domaine de l'habitat**

	Titulaires	Suppléants
✚ Côtes d'Armor Habitat	M. LE BORGNE depuis avril 2021 Mme WATTELET	
✚ Guingamp Habitat	M. GOASDOUE	
✚ Terre et Baie Habitat	Mme DONNET	
✚ Association des Organismes de l'Habitat	Le Président	
✚ Comité Directeur Fonds de Solidarité au Logement (FSL)	Le Président	
✚ Commission d'Attribution FSL	M. LE BORGNE	Mme UGUEN
✚ Commission d'Amélioration de l'Habitat (Etat)	M. UGUEN	M. LE BORGNE
✚ Commission d'Amélioration de l'Habitat de l'Etat (territoires hors CIDERAL et St-Brieuc Armor Agglomération)	M. UGUEN	M. LE BORGNE
✚ Commission d'Amélioration de l'Habitat St-Brieuc Armor Agglomération	M. UGUEN	M. LE BORGNE
✚ Commission d'Amélioration de l'Habitat de l'Etat Territoire de la CODI	M. BRUNET de COURSSOU	M. de LORGERIL
✚ Commission de Médiation DALO, Droit Au Logement Opposable	Mme SIMIER	
✚ PDALHPD	M. LE BORGNE	M. UGUEN
✚ PDALHPD - Commission du Pôle départemental contre l'habitat indigne	M. UGUEN	M. LE BORGNE
✚ Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)	Mme LE BRIS	M. LE BORGNE
✚ SOLIHA Côtes d'Armor	Mme LE BRIS	
✚ Programme Local de l'Habitat St-Brieuc Armor Agglomération	M. UGUEN	M. LE BORGNE
✚ Programme Local de l'Habitat Dinan Agglomération	M. BRUNET de COURSSOU	
✚ Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CAPEX)	M. UGUEN	M. LE BORGNE
✚ Conférence intercommunale du Logement – St-Brieuc Armor Agglomération	M. LE BORGNE	M. UGUEN
✚ Conférence intercommunale du Logement – Lannion Trégor Communauté	Mme LE GUEVELLO	
✚ Conférence intercommunale du Logement – territoire de Dinan Agglomération	M. BRUNET de COURSSOU	M. LE HO

➤ **Dans le domaine de l'éducation, de l'enseignement et des loisirs**

Titulaires

🔥 Conseil Départemental de l'Education Nationale	Mme RUELLAN
🔥 Jury de sélection des Diplômes du secteur funéraire	M. LE BORGNE M. LE GALLOU

➤ **Dans le domaine économique**

Titulaires

Suppléants

🔥 Comité des Usagers des Administrations Fiscales	Mme UGUEN	
🔥 Comité des Usagers des Administrations de l'Etat	Mme UGUEN	
🔥 Comité local des Usagers de la sous-préfecture de Dinan	Mme VILT	
🔥 Conseils de développement :		
☛ Saint-Brieuc Armor Agglomération	M. URVOY	
☛ Guingamp Paimpol Agglomération	M. GOASDOUE	
🔥 Comité Economique et Social Municipal de Saint-Brieuc	M. LE BORGNE	
🔥 Commission de Surendettement	Mme UGUEN	
🔥 Comité Local des Associations de Consommateurs	M. LE BORGNE	
🔥 Commission Départementale de la Sécurité Routière	Le Président	
🔥 Commission Locale des Transports Publics Particuliers de Personnes	Mme UGUEN	
🔥 Syndicat Départemental d'Electricité	Mme UGUEN	
🔥 Agence Locale de l'Energie (ALE)	Le Président	
🔥 Maison de l'Agriculture Bio (MAB)	Mme VIEL	
🔥 Collège Départemental du fonds de développement de la vie associative	M. LE BORGNE	

➤ **A l'échelon régional**

Titulaires

Suppléants

🔥 Union Régionale des Associations Familiales		
☛ Conseil d'Administration	Le Président Mme DISQUAY Mme DONNET Mme RUELLAN	
☛ Assemblée Générale		
🔥 Collège Régional pour les Fonds développement de la vie associative	M. LE BORGNE	
🔥 Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement	M. UGUEN	
🔥 Commission spécialisée de coordination des plans départementaux d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées	M. UGUEN	
🔥 Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie (CRSA)		
☛ Commission permanente	Mme CARLUER	
☛ Commission spécialisée organisation des soins	Mme CARLUER	
☛ Commission spécialisée prévention	Mme CARLUER	
🔥 France Assos Santé Bretagne	M. BRUNET de COURSSOU	Mme BRIAND

➤ Les mouvements familiaux

Mouvements à recrutement général

- ✦ **Association « A ciel ouvert »**
Siège : 11, rue du Sergent Lemée, 22000 Saint-Brieuc ☎ 02.96.62.12.75
- ✦ **Fédération Départementale des Associations Familiales Catholiques (Fédération AFC)**
Siège : 28, bd Hérault, BP 114, 22001 Saint-Brieuc Cedex 1 ☎ 02.96.33.40.76
Associations AFC : du Trégor, Lantic, Pays de Dinan, Penguilly, Plestan, Ploufragan.
- ✦ **Fédération Départementale des Familles Rurales (Fédération FR)**
Siège : 21, bd Clémenceau, 22000 Saint-Brieuc ☎ 02.96.33.00.94
Associations Familles Rurales : Erquy, Etables sur Mer, Goudelin, Hénon, Hillion, Landehen, Loudéac, Maroué - Lamballe - Noyal, Matignon, Merdrignac, Mur de Bretagne, Plémet, Plémy, Plouagat, Plouguenast, Plumaugat, Quessoy, Rostrenen, Saint-Aaron, Trieux, Yvignac.
- ✦ **Union des Sections de la Confédération Syndicale des Familles (USCSF)**
Siège : 28, bd Hérault, BP 114, 22001 Saint-Brieuc Cedex 1 ☎ 02.96.68.28.99
Associations CSF : Agglomération Saint-Brieuc, Ploufragan

Mouvements à recrutement spécifique

- ✦ **Association Départementale des conjoints survivants et parents d'orphelins des Côtes d'Armor (FAVEC 22)**
Siège : 28, Bd Hérault, BP 114, 22001 Saint-Brieuc Cedex 1 ☎ 02.96.33.40.76
- ✦ **Adapei – Nouelles Côtes d'Armor**
Siège : 6, rue Villiers de l'Isle-Adam, BP 40240, 22192 Plérin Cedex ☎ 02.96.62.66.77
- ✦ **ADMR, Association du service à Domicile (ADMR)**
Siège : 2, rue Claude Bernard, CS 70207, 22192 Plérin Cedex ☎ 02.96.61.42.36
Associations ADMR : ADMR des Sources de la Baie, Penthièvre Arguenon, Merdrignac - Loudéac, Goëlo Argoat Trégor, Corlay Rostrenen.
- ✦ **Association des Parents d'Enfants Dyslexiques (APEDYS)**
Siège : Collège J. Monnet, 3 rue du Belloir, 22250 Broons ☎ 07.69.27.90.45
- ✦ **Association des Paralysés de France (APF)**
Siège : 1, avenue du chalutier sans pitié, 22190 Plérin ☎ 02.96.33.00.75
- ✦ **Enfance et Familles d'Adoption (EFA)**
Siège : 28, bd Hérault, BP 114, 22001 Saint-Brieuc Cedex 1 ☎ 02.96.33.40.76
- ✦ **Fédération Départementale des Maisons Familiales Rurales (Fédération MFR)**
Siège : Le Moulin de Colvé, 22190 Plérin ☎ 02.96.33.44.60
Associations Maisons Familiales Rurales adhérentes : Loudéac, Plérin
- ✦ **Jonathan Pierres Vivantes**
Siège : 28, boulevard Hérault, BP 114 22000 Saint-Brieuc Cedex 1 ☎ 06 87 89 06 20
- ✦ **Union Nationale des Amis et Familles de personnes Malades et/ou handicapées Psychiques (UNAFAM)**
Siège : 28, bd Hérault, BP 114, 22001 Saint-Brieuc Cedex 1 ☎ 02.96.33.53.84
- ✦ **Vacances et Familles, l'accueil en plus**
Siège : 30, rue de Brizeux, 22000 Saint-Brieuc ☎ 02.96.61.73.32

Mouvements
indépendants
ou non fédérés

- ✦ **Association des Familles Internautes des Côtes d'Armor (AFICA)**
Siège: 28, bd Hérault, BP 114, 22001 Saint-Brieuc Cedex 1
- ✦ **Association Familiale Lamballe**
Siège : 9, rue Capitaine Francis Noisel, 22400 Lamballe ☎ 02.96.31.30.99

Mouvements associés

- ✦ **AL ANON (Alcooliques Anonymes)**
Siège : Maison de quartier de la ville Bastard, Bd de la Manche 22000 Saint-Brieuc
☎ 07 68 35 93 34
- ✦ **Association Alcool Assistance La Croix d'Or**
Siège : 12, rue de Brest, 22000 Saint-Brieuc ☎ 02.96.33.38.28
- ✦ **Association départementale des Familles d'Accueil et Assistants Maternels des Côtes d'Armor (ADFAAM 22)**
Siège administratif : 64/66 rue de Coëtquen, 22100 Dinan ☎ 02.96.39.70.38
- ✦ **Association des Pupilles et Anciens Pupilles de l'Etat - L'Hirondelle**
Siège : 20, Bd Carnot, 22000 Saint-Brieuc ☎ 02.96.78.33.55
- ✦ **Domicile Action Trégor**
Siège : 11 Boulevard Louis Guilloux, 22300 Lannion ☎ 02 96 37 00 79
- ✦ **Fédération des Malades et Handicapés (FMH)**
Siège : Centre Saint-Jouan, 12 rue Gustave Eiffel, 22000 Saint-Brieuc ☎ 02.96.94.07.73

➤ La conférence des mouvements

Les mouvements familiaux ont été sollicités et impliqués dans les préparations des Assemblées Générales de l'UDAF et de l'UNAF... Ils sont tenus informés de la politique familiale menée au plan national.

L'UDAF participe aux Assemblées Générales des mouvements familiaux.

Les associations ont bénéficié du reversement des 10 % du fonds spécial et du soutien de l'UDAF pour les dossiers de demandes de subventions sur le fonds régional de formation. Ils sont également accompagnés dans l'informatisation des listes électorales.

Les associations bénéficient gracieusement des équipements : salles de réunion, bureau de permanence, point internet, vidéoprojecteur, ordinateur portable, téléviseur, etc... Durant la période de crise sanitaire, l'accueil des associations familiales au sein de la Maison des familles n'a pu se faire mais reprendra dès que la situation le permettra.

De plus, le site internet de l'UDAF propose un espace dédié aux associations familiales pour valoriser leurs actions.



*En mouvement,
pour et avec les familles !*

Les services de l'



Le secrétariat de la Médaille de la Famille

Le Code de l'Action Sociale et des Familles (Art D215-7) définit la médaille de la famille : « une distinction honorifique décernée aux personnes qui élèvent ou qui ont élevé dignement de nombreux enfants, afin de rendre hommage à leurs mérites et de leur témoigner la reconnaissance de la nation... ».

L'UDAF en assure le secrétariat, instruit les dossiers de candidatures, procède aux enquêtes préalables (avec le soutien des présidents d'associations familiales et des représentants CCAS) et propose des avis à Monsieur Le Préfet.

Pour la promotion 2020, **6** médailles ont été décernées.

L'information et le soutien au budget familial (ISBF) et la mise en œuvre des Points Conseil Budget (PCB)

L'UDAF a développé, depuis 2018, le dispositif d'information et de soutien au budget familial (ISBF), une action inscrite dans la convention d'objectifs UNAF/UDAF pour la période 2016/2020. Proposé sous la forme d'une permanence d'accueil téléphonique et physique (sur rendez-vous) une fois par semaine, le lundi après-midi de 14h à 17h, le dispositif ISBF a accueilli des personnes souhaitant obtenir des conseils sur la gestion du budget ou des informations générales afin de prévenir le surendettement en apportant un soutien dès les premiers signes de difficultés financières. Dans le cadre du développement de cette action, l'UDAF a participé le 27 janvier à la réunion nationale sur les points conseils Budget à l'UNAF.

Dans la continuité de ce service, l'UDAF a répondu en juillet 2020 à l'appel à manifestation d'intérêt de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale pour devenir sur des territoires « Points Conseil Budget - PCB », dispositifs inscrits dans la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté du Gouvernement.



Les Points conseil budget offrent à toute personne qui le souhaite, des conseils et/ou un accompagnement sur des questions d'ordre budgétaire : demander un étalement de dettes, rédiger un courrier à sa banque, faire un point sur ses dépenses, éviter les frais d'incidents bancaires... Il s'agit d'un soutien pour faire face à une situation financière difficile, anticiper un changement de situation familiale ou professionnelle, ayant un impact sur les ressources ou les dépenses et améliorer la gestion du budget familial. L'objectif est de prévenir et lutter contre le mal-endettement et de permettre aux personnes conseillées de se sentir moins seules face aux problèmes de budget.

L'UDAF a obtenu le 19 octobre 2020 deux labels, signe de la reconnaissance de son expertise en matière d'accompagnement budgétaire. Aussi, l'UDAF est labellisée « Point Conseil Budget » sur l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale de Lannion Trégor Communauté et un autre PCB sur les EPCI de Guingamp Paimpol Agglomération et la Communauté de Communes du Kreiz Breizh.

L'UDAF et Familles Rurales Fédération des Côtes d'Armor sont les deux opérateurs à avoir obtenu la labellisation dans les Côtes d'Armor, soit 4 labels décernés et soutenus par l'Etat. Spécificité notable dans les Côtes d'Armor, les PCB labellisés bénéficient d'un cofinancement complémentaire du Département des Côtes d'Armor dans le cadre de la contractualisation du plan de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi.

Ce co-financement a permis de renforcer la réponse PCB par le recrutement, par chaque opérateur, de Conseillères en Economie Sociale et Familiale mais aussi d'assurer une couverture territoriale sur l'ensemble du département par une extension du périmètre d'intervention des PCB labellisés. Aussi, l'UDAF intervient également sur les secteurs de Leff Armor Communauté et du nord de St-Brieuc Armor Agglomération.

La fin de l'année 2020 a été consacrée à la mise en place des Points Conseil Budget avec :

- Le recrutement de deux conseillères en économie sociale et familiale : une CESF à 30 % à compter du 14 décembre 2020 et une à temps plein à partir du 2 janvier 2021.
- La recherche de lieux de permanences décentralisées et la constitution de partenariat avec les mairies, les Espaces France Services, les Maisons de services au public.
- La constitution d'un calendrier annuel des permanences physiques réparties sur 22 communes.
- La réalisation d'outils communs avec Familles Rurales Fédération des Côtes d'Armor...

Le Point Info Famille (PIF)

Le « Point Info Famille » est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h. Il accueille, informe les familles sur les droits et démarches administratives, les oriente vers les organismes et opérateurs adaptés. Le PIF bénéficie d'un espace dédié avec un point internet et une documentation actualisée, consultable de façon autonome ou accompagnée. Il permet aux familles de prendre des décisions éclairées et d'être autonomes dans tous les domaines de la vie quotidienne. Pour les personnes ne pouvant se déplacer à Saint-Brieuc, le PIF permet de les renseigner de visu grâce à l'outil « skype ».



Pour mieux répondre aux demandes, le personnel de l'UDAF en charge de l'animation du dispositif, a participé à une journée de formation proposée par la Maison de la Consommation et de l'Environnement.

L'UDAF répond également aux sollicitations des partenaires pour des interventions collectives. Aussi, elle a réalisé une présentation des actions de l'UDAF le 15 octobre à l'assemblée générale de l'association SOS Familles Emmaüs.

Le microcrédit personnel

L'UDAF propose le microcrédit personnel en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations, le Conseil Départemental, Parcours Confiance Bretagne-Pays de Loire, le Point Passerelle du Crédit Agricole et l'Institut Micro Finance Créa-sol.

Les familles exclues du système bancaire traditionnel peuvent ainsi avoir accès à des crédits de faibles montants (300 € à 3000 €, remboursables sur 36 mois maximum, à taux réduit). L'objectif est de les aider à retrouver une situation financière stable et équilibrée, de favoriser leur insertion sociale et/ou professionnelle, grâce à un accompagnement personnalisé. Les demandes peuvent concerner l'emploi/la mobilité, l'accès au logement, les équipements ménagers de 1^{ère} nécessité, les accidents de la vie...

L'UDAF est reconnue par la Caisse des Dépôts « *plateforme microcrédit personnel* » ; la convention de partenariat a été renouvelée en 2020. Afin de favoriser le maillage territorial, l'UDAF a signé des conventions avec des prescripteurs : l'ADMR Goëlo Argoat Trégor, l'Union des Sections Confédération Syndicale des Familles, Loudéac Communauté Bretagne Centre, la Fédération des Associations Familiales Catholiques, la Fédération des Malades et Handicapés, Vacances et Familles qui orientent les demandeurs vers la plate-forme.

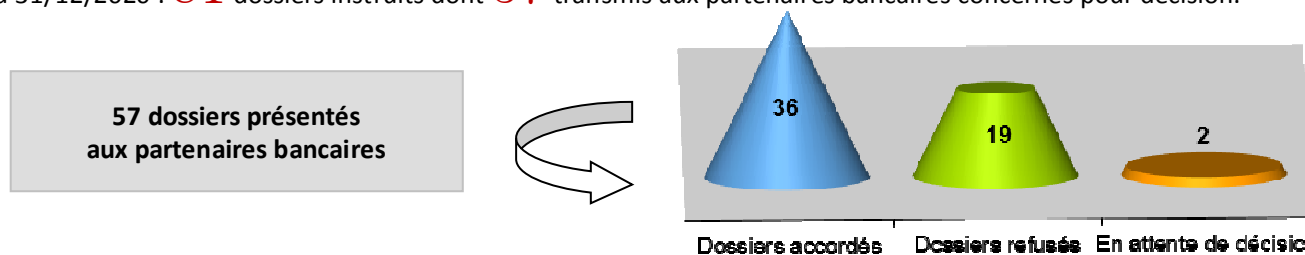
Les demandes de microcrédit

249 demandes sont enregistrées pour 2020 et concernent l'emploi et la mobilité à **89 %**. Si les conditions générales d'éligibilité sont réunies, le demandeur remplit un dossier. Un rendez-vous est fixé avec une conseillère en économie sociale et familiale pour étudier la demande, le budget, les capacités de remboursement et déterminer si le microcrédit est une réponse adaptée. Lorsque les demandeurs ne sont pas éligibles, ils bénéficient d'une écoute et d'une orientation vers les structures susceptibles de répondre à leur demande. Cette organisation a été maintenue durant les périodes de confinement avec la présence à l'UDAF d'une personne à l'accueil téléphonique, des Conseillères en économie sociale et familiale assurant les rendez-vous en distanciel par le biais de la visio ou de l'audio conférence permettant ainsi de poursuivre l'activité.

L'instruction et la présentation des dossiers aux partenaires bancaires

Les dossiers instruits sont étudiés en commission interne (une à deux fois par semaine) afin d'émettre un avis consultatif.

Au 31/12/2020 : **81** dossiers instruits dont **57** transmis aux partenaires bancaires concernés pour décision.



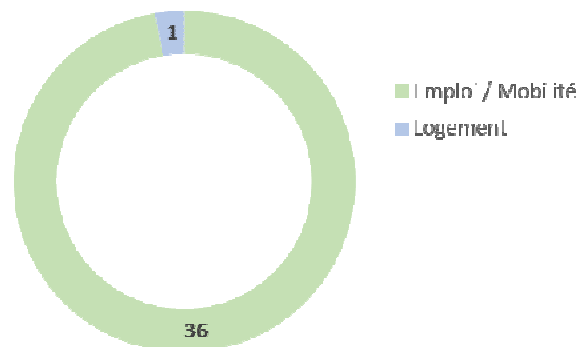
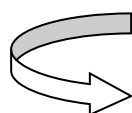
Lorsque la décision est favorable, le prêt est débloqué, après signature de l'offre par le bénéficiaire. Il signe également un contrat d'accompagnement avec l'UDAF qui précise les engagements réciproques des parties.

Les crédits réalisés

37 crédits débloqués

(+ 1 en attente de décaissement au 31/12/2020)

Le montant moyen des prêts est 2 546 euros et la durée moyenne 37 mois.



L'accompagnement

Il fait partie intégrante du microcrédit. Il commence dès l'instruction de la demande et se prolonge pendant le remboursement. Les conseillères travaillent également en relation avec les travailleurs sociaux, les mandataires judiciaires à la protection des majeurs...

Les accompagnements budgétaires et sociaux liés au logement

L'UDAF intervient pour des missions d'accompagnements dans le cadre de conventions avec différents organismes :

- ✿ **la Caisse d'Allocations Familiales des Côtes d'Armor** pour proposer aux familles allocataires en situation de vulnérabilité un soutien en gestion budgétaire lors des événements qui interrompent le cours normal de la vie familiale. En 2020, **14** accompagnements budgétaires ont été contractualisés et **14** familles ont été accompagnées sur des contrats signés en 2019, concernant en tout **26** familles (dont 2 renouvellements).
- ✿ **le MINEFI (Ministère de l'économie et des finances)** pour des interventions d'accompagnement budgétaire auprès de ses agents : **3** familles dont les contrats signés en 2019 se sont poursuivis sur 2020.
- ✿ **Bâtiments et Styles de Bretagne** pour des accompagnements budgétaires au profit de ses locataires : **1** famille dont le contrat de 2019 s'est poursuivi sur 2020.
- ✿ **Action Logement** pour des actions auprès des salariés en difficultés : **30** missions d'accompagnements ont été réalisés en 2020 auprès de **21** personnes, soit **17** diagnostics complémentaires (bilans de la situation des personnes), **7** accompagnements budgétaires (dont un renouvellement) et **6** accompagnements sociaux liés au logement - ASLL (dont un renouvellement).
 - Soit au total **51** familles accompagnées sur l'année 2020.

➤ **Les caractéristiques des dispositifs**

- ✿ Une action visant à proposer un soutien à des familles qui ne sont plus en capacité de faire face à leurs charges alors que leurs ressources devraient le leur permettre.
- ✿ Une action préventive, personnalisée basée sur le volontariat des familles et temporaire.
- ✿ Un contrat d'accompagnement conclu entre la famille, l'UDAF et le partenaire visant à soutenir la famille dans l'élaboration du budget mensuel, repérer les difficultés entraînant un déséquilibre budgétaire, permettre l'accès aux droits, l'accompagner dans ses démarches administratives, la conseiller pendant cette période en proposant également si nécessaire des orientations vers des services et/ou partenaires. Dans le cadre de l'ASLL, s'ajoutent les objectifs suivants : évaluer les besoins en terme de logement, soutenir la famille dans ses démarches de recherche, d'accès et de maintien au logement...
- ✿ Des rendez-vous chaque mois entre la conseillère et la famille, le plus souvent au domicile ainsi que des échanges réguliers avec les partenaires.

➤ Les rencontres partenariales

L'UDAF s'est entretenue avec ses partenaires afin de faire le bilan annuel des accompagnements et envisager les perspectives lors :

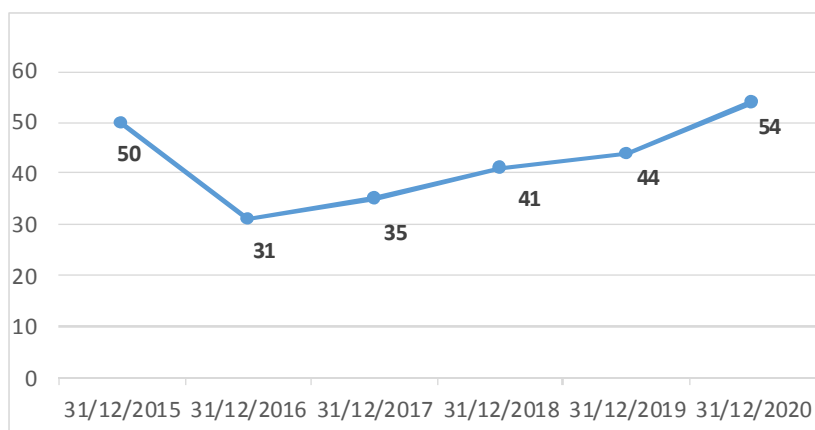
- d'une rencontre avec la Caisse d'Allocations Familiales des Côtes d'Armor le 12 mars.
- d'une visio-conférence avec Action Logement le 8 avril.
- d'une audioconférence avec le MINEFI le 10 décembre.

La mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP)

La Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) est régie par les articles L 271-1 à 8 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Toute personne majeure qui perçoit des prestations sociales et dont la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elle éprouve à gérer ses ressources peut bénéficier d'une mesure d'accompagnement social personnalisé qui comporte une aide à la gestion de ses prestations sociales et un accompagnement social individualisé. Elle prend la forme d'un contrat conclu entre l'intéressé et le Département et repose sur des engagements réciproques. Le contrat prévoit des actions en faveur notamment de l'insertion sociale et tend à rétablir les conditions d'une gestion autonome des prestations sociales.

Les MASP sont mises en œuvre par les services sociaux des départements. Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor a fait le choix de lancer une procédure de commande publique pour l'exercice de ces mesures. Ainsi, le groupement MASP ARMOR, constitué de trois associations, l'ACAP, l'APM 22 et l'UDAF 22, a été renouvelé dans cette mission pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021. L'UDAF, en sa qualité de prestataire de MASP ARMOR, assure la gestion comptable du dispositif.

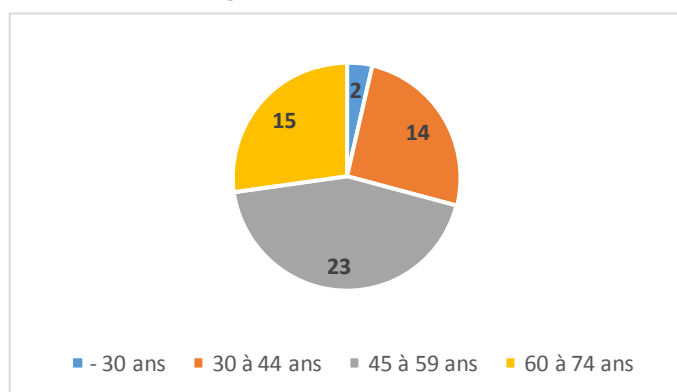
➤ Evolution du service MASP de l'UDAF sur les six dernières années



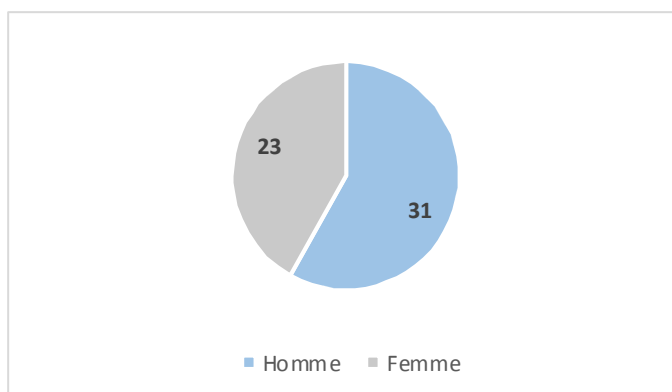
Au 31 décembre 2020, l'UDAF intervient auprès de **54** ménages, dont **13** dans le cadre d'une MASP avec perception et gestion des prestations.

➤ Typologie des personnes suivies au 31 décembre 2020

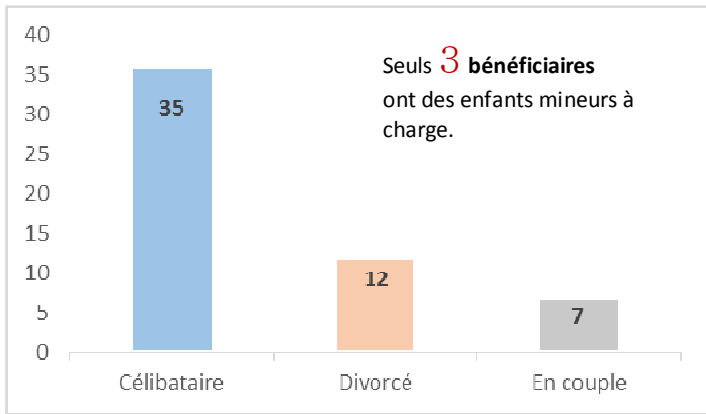
Age des bénéficiaires



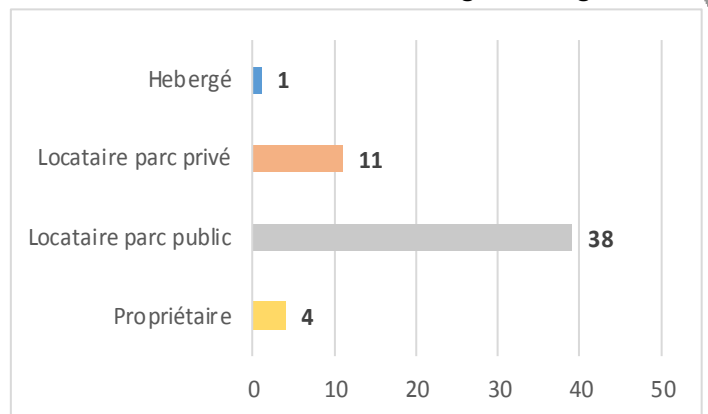
Sexe des bénéficiaires



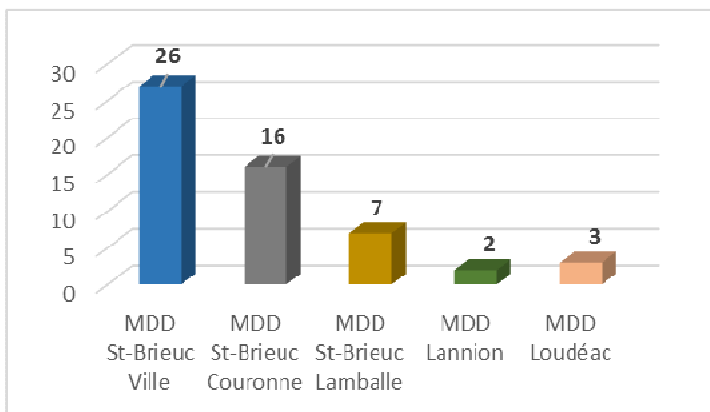
Situation matrimoniale des bénéficiaires



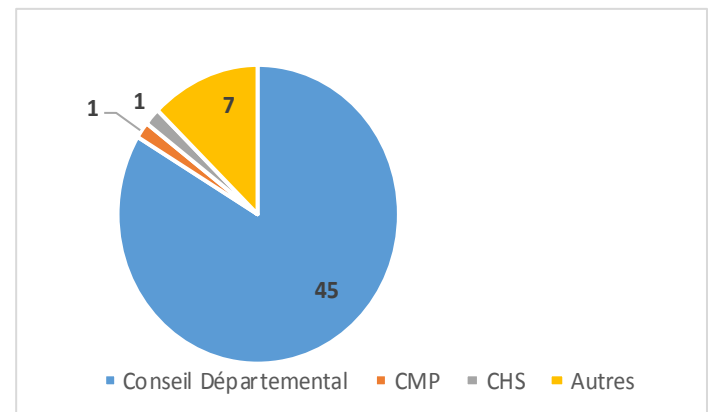
Situation des bénéficiaires au regard du logement



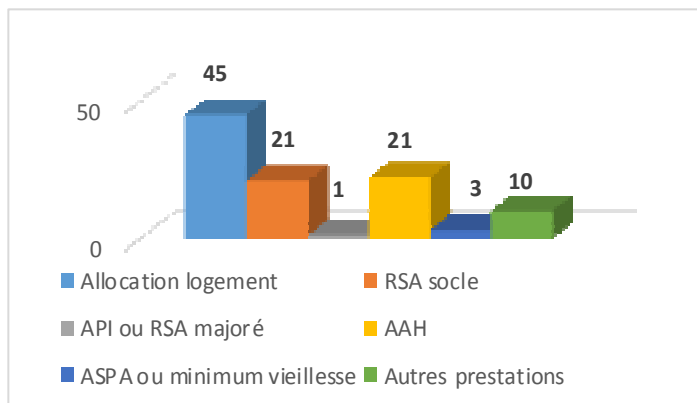
Zone géographique des bénéficiaires



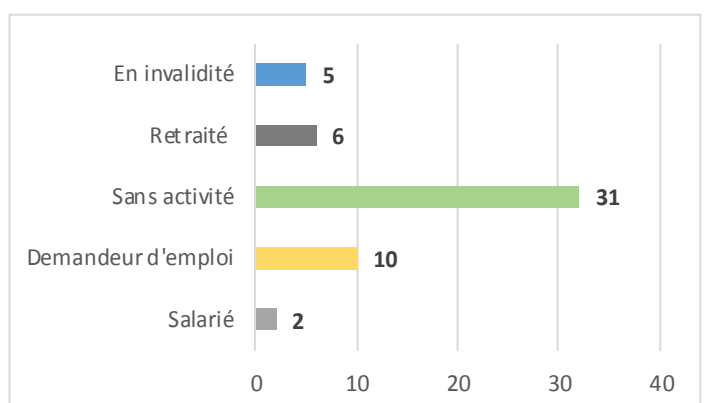
Prescripteurs à l'origine de la mesure



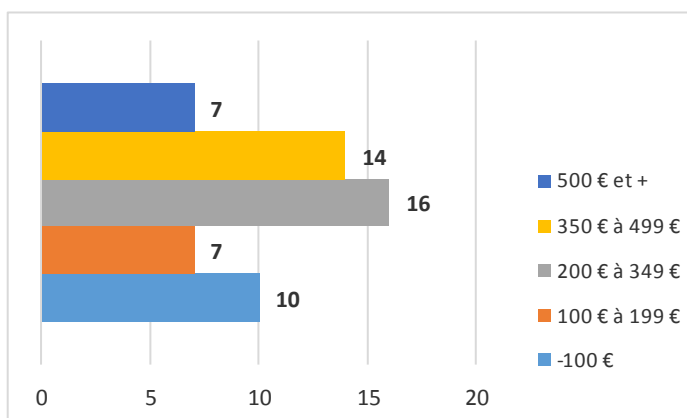
Prestations sociales perçues par les bénéficiaires



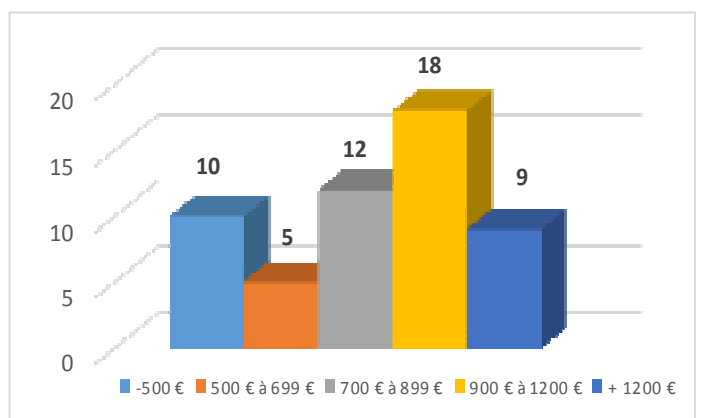
Situation professionnelle des bénéficiaires



Niveau moyen du reste à vivre des bénéficiaires



Niveau mensuel moyen de ressources des bénéficiaires



L'observatoire départemental de la famille

L'UDAF dispose, depuis 1999, d'un observatoire départemental des familles afin de recueillir des informations précises et objectives sur les réalités quotidiennes des familles tant en termes de pratiques qu'en termes de ressentis et d'opinions. A l'aide d'enquêtes, il permet de mieux comprendre certaines situations et donc de faire des propositions en fonction des besoins des familles.

L'UDAF fait partie du réseau national des observatoires des familles à l'UNAF et a réalisé en 2019, sur le département, l'enquête « *les grands-parents dans la vie familiale* ». L'originalité de cette enquête a été d'étudier la place des grands-parents vue par les parents eux-mêmes. De ce fait, l'enquête cible des parents allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ayant au moins un enfant. 265 familles costarmoricaines ont témoigné de la place et la nature de la transmission et de la construction du lien intergénérationnel ainsi que la place des solidarités familiales intergénérationnelles dans la vie familiale. L'UDAF procèdera dès que le contexte le permettra à la présentation des résultats de l'enquête auprès de ses partenaires. Cette enquête pourra également être valorisable dans le cadre du schéma des services aux familles afin de permettre aux politiques locales de prendre en compte cette place des grands-parents.

Le droit au logement opposable (DALO)

Le droit au logement opposable, garanti par l'Etat, a été institué par la loi du 5 mars 2007, dite loi « DALO ». Il permet, depuis 2008, à ceux qui ne peuvent accéder à un logement décent et indépendant par leurs propres moyens, d'effectuer un recours amiable devant une commission de médiation. Elle est chargée de se prononcer sur le caractère prioritaire des demandes de logement et d'hébergement.

L'UDAF est agréée pour porter assistance aux personnes qui forment un recours amiable devant la commission de médiation ou un recours contentieux devant le tribunal administratif. Les professionnels de la politique familiale peuvent recevoir les demandeurs au Point Info Famille afin de les informer sur la loi DALO ; faire valoir leurs droits ; les accompagner dans leurs démarches et la constitution de leur dossier...

Famille Gouvernante

Le dispositif Famille gouvernante existe sur le département depuis 3 ans, coordonné par l'UDAF et mobilisant des partenaires dont la Fondation St-Jean de Dieu, Bâtiments et Styles de Bretagne (BSB) et la Fédération ADMR en qualité de partenaires opérationnels. Il propose à des personnes isolées cumulant handicap psychique et / ou pathologie, qui ne peuvent vivre seules de façon autonome et ne relevant plus d'une hospitalisation, de recréer une cellule à dimension familiale à travers la colocation dans une unité d'habitation.

➤ Les personnes accueillies dans les logements



5 personnes sont accueillies dans 2 appartements sous-loués par l'UDAF, elle-même locataire du bailleur social BSB : un T3 au rez-de-chaussée, accueillant 2 femmes et un T4 au 1^{er} étage accueillant 3 hommes. Ces appartements sont situés dans une résidence à St-Brieuc, à proximité du centre-ville et de toutes commodités. Des parties communes, aménagées par l'UDAF, sont utilisées sur les deux appartements pour la prise des repas, les activités, l'entretien du linge...

➤ Le fonctionnement du dispositif

- 3 gouvernantes employées par l'ADMR se relaient. Elles interviennent tous les jours (1h par jour et par personne) pour stimuler les habitants dans les tâches du quotidien.
- Un planning hebdomadaire est élaboré pour la préparation des repas, l'accompagnement aux courses, la lessive...

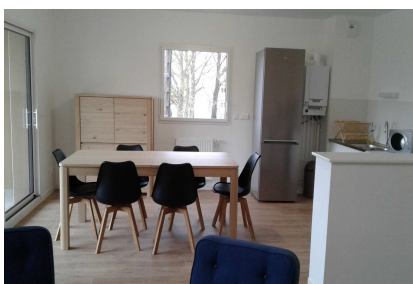
- ❖ Les repas du midi et du soir sont pris en commun ; la préparation se fait par les locataires à tour de rôle, avec l'aide d'une gouvernante. Le choix des menus se fait en concertation. Les anniversaires sont célébrés et les fêtes de fin d'année permettent de profiter de menus plus élaborés en faisant plaisir à chacun.
- ❖ Une coordonnatrice, conseillère en économie sociale et familiale à l'UDAF (à temps partiel), accompagne les colocataires dans leurs projets et est l'interlocutrice des différents partenaires.
- ❖ Une équipe soignante de l'antenne Saint-Benoît Menni de la Fondation Saint-Jean de Dieu à Saint-Brieuc assure le suivi médical des personnes selon leurs besoins.
- ❖ Un cabinet d'infirmiers libéraux intervient trois fois par jour pour la prise des traitements.
- ❖ Travailleurs sociaux, services mandataires, services d'accompagnement à la vie sociale, associations ludiques et culturelles sont également associés en fonction des besoins exprimés ou repérés par et pour les habitants.

➤ **Les actions réalisées en 2020**

- ❖ L'UDAF est membre du « comité de développement habitat inclusif » piloté par l'UNAF et a participé à une rencontre les 30 et 31 janvier à Nantes pour un partage d'information et d'expériences.
- ❖ Des réunions de coordination avec les gouvernantes ont été organisées sur l'année.
- ❖ Des réunions des colocataires ont eu lieu régulièrement afin de favoriser l'expression de chacun. Lors du confinement, elles ont été maintenues par téléphone.
- ❖ L'UDAF avait programmé de tourner un film de présentation du dispositif le 8 juin, date reportée à une date ultérieure en raison du contexte.
- ❖ Des activités choisies par les habitants ont été réalisées et très appréciées : à l'extérieur du dispositif quand le contexte le permettait (fléchettes, billard, pique-nique, balades à pied ou avec le minibus de l'ADMR le weekend...) et au sein du dispositif (jeux de société, temps lecture du journal, plantations de tomates cerise, rosiers, activités manuelles). Des achats de matériel ont été réalisés par l'UDAF et de jeux de société suite à la mise en place d'une cotisation mensuelle pour les activités financées par les habitants.
- ❖ La période de confinement n'a pas été évidente pour les colocataires. Nous leur avons transmis le guide des activités réalisé par l'UNAF et nous avons travaillé avec les colocataires pour envisager les activités possibles à réaliser en fonction de leurs choix et du contexte sanitaire.
- ❖ Une rencontre avec l'animateur de l'association du sport adapté a eu lieu fin septembre sur le dispositif pour proposer aux habitants des loisirs et plusieurs d'entre eux s'y sont inscrits. Les habitants font également deux fois par mois une séance de sophrologie avec une professionnelle sur le dispositif. Nous avons également sollicité Les petits frères des pauvres qui interviennent auprès de certains habitants et leur proposent des activités en fonction de leurs besoins.
- ❖ Un travail a été fait par la coordinatrice avec les habitants pour qu'ils obtiennent une carte de transport en commun pour ceux qui le souhaitaient ainsi qu'une évaluation d'un ergothérapeute pour le Mobitub.
- ❖ La commission d'attribution s'est réunie le 1^{er} octobre 2020 dans le cadre de la vacance d'une place. Un homme a été accueilli à compter du 12 octobre en remplacement d'une femme.
- ❖ Un atelier sur la diététique a été proposé par la coordinatrice à partir d'un questionnaire.
- ❖ L'UDAF a organisé le 23 novembre en audioconférence un comité de suivi réunissant la coordinatrice de l'UDAF, un cadre de santé de Saint-Benoît Menni et les gouvernantes.

➤ **Les perspectives**

L'UDAF a poursuivi le travail avec ses partenaires sur un 2^{ème} projet qui prévoit la construction de 6 studios, avec une salle commune. BSB, propriétaire du terrain situé à St-Brieuc, assure la maîtrise d'ouvrage. La livraison des logements, prévue courant 2021, a été reculée à fin 2022 / début 2023.



L'information et le soutien aux tuteurs familiaux

Le service d'information et de soutien aux tuteurs familiaux est assuré par les trois associations exerçant des mesures de protection sur le département, l'ACAP, l'APM 22 et l'UDAF.

➤ **L'accueil physique**

- Des permanences sont réalisées à tour de rôle par les trois associations. Elles se tiennent chaque semaine à Saint-Brieuc, Dinan et Lannion ; deux fois par mois à Guingamp, Loudéac, Paimpol et Lamballe. Une permanence supplémentaire a lieu un samedi matin par mois sur Saint-Brieuc.
- Du fait de la crise sanitaire, les permanences sur sites ont été suspendues dès le 17 Mars 2020 (1^{er} confinement) et les permanences téléphoniques maintenues. Pour les personnes désireuses de prendre rendez-vous du fait de la complexité de leur situation, l'UDAF a organisé des rendez-vous au sein de ses locaux.
- En 2020, l'intervenante de l'UDAF a reçu **30** personnes.
- 20 %** des personnes consultent le service pour la première fois.
- 33 %** des personnes étaient déjà connues du service lors des entretiens.
- 11** personnes accueillies dans le cadre d'une démarche pour une mesure de protection et **19** dans le cadre de l'exercice d'une mesure.

➤ **L'accueil téléphonique**

- Habituellement, des permanences ont lieu une demi-journée par semaine. En 2020, l'accueil téléphonique a été ouvert en continu **58** personnes ont pu bénéficier de ce service rendu par l'UDAF.
- Les personnes sollicitant le service d'information et de soutien aux tuteurs familiaux sont principalement orientées par les tribunaux judiciaires et de proximité.

➤ **Les réunions publiques d'information**

Les réunions publiques d'information ont été annulées du fait de la crise sanitaire pour l'année 2020. Ces réunions ont pour vocation de présenter l'ensemble des modifications apportées par la loi du 23 mars 2019 sur la protection juridique des majeurs.

Le service mandataire judiciaire à la protection des majeurs

➤ **L'activité du service**

Dotations globale de financement

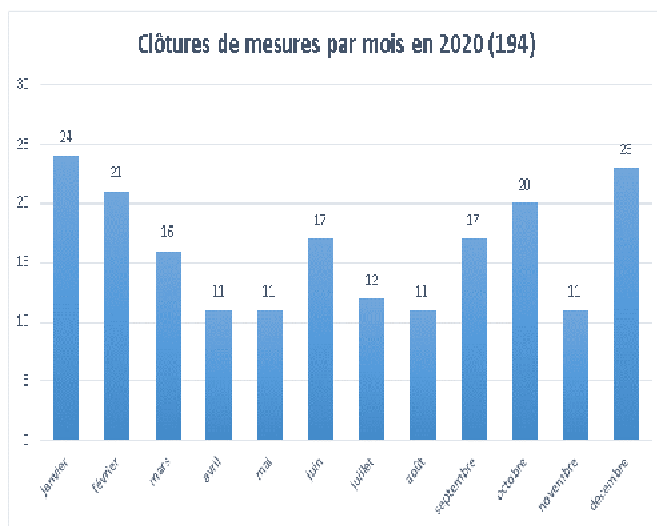
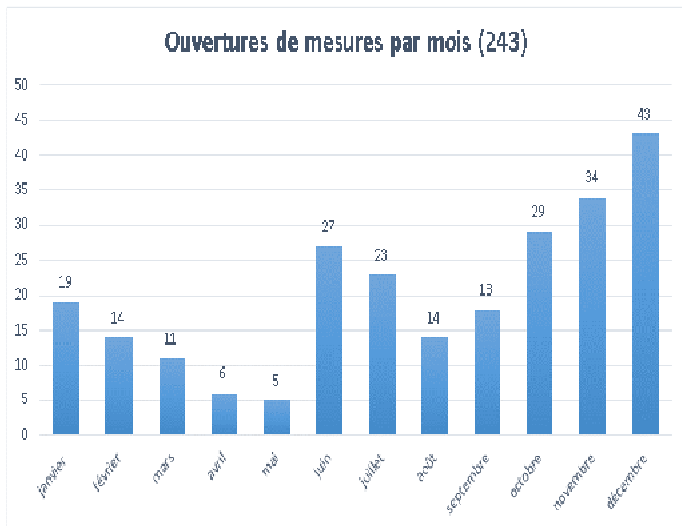
Au 31 décembre 2020, le service exerce **1 609** mesures de protection :

- 522 tutelles,
- 1 026 curatelles,
- 55 sauvegardes de justice,
- 4 MAJ,
- 2 subrogés tuteur ou curateur.

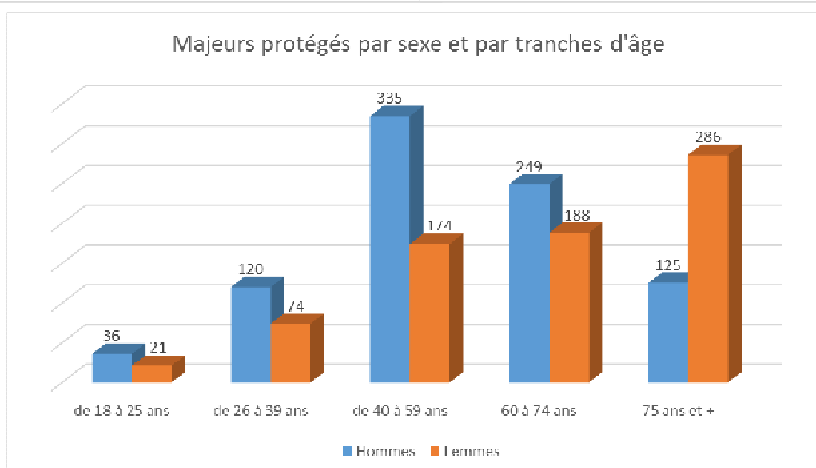
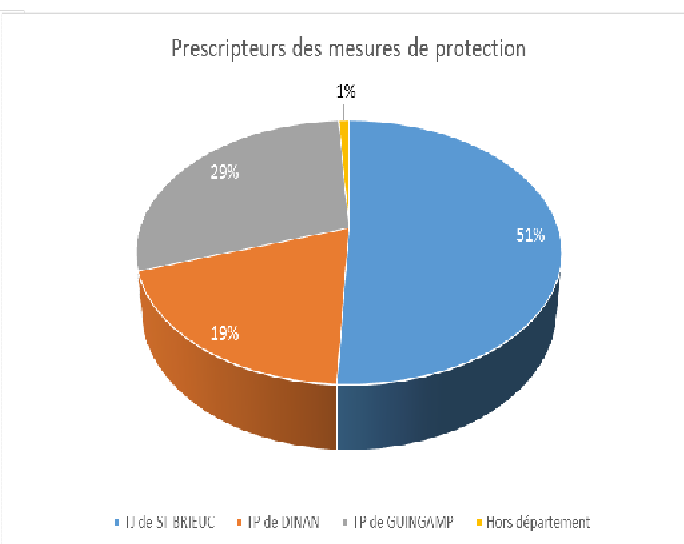
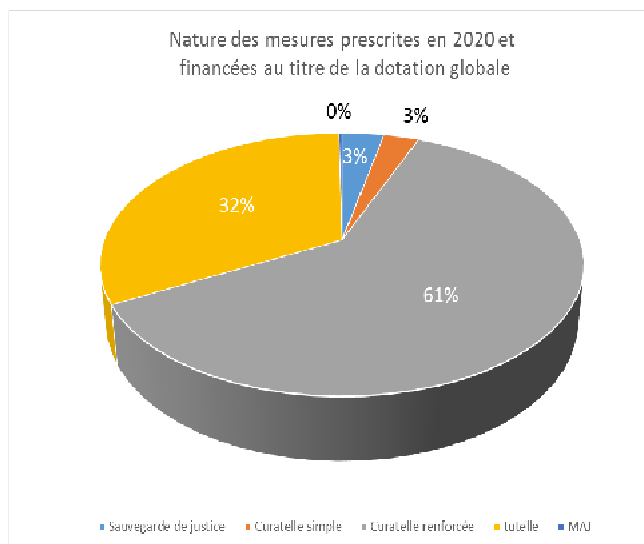
Le service a connu une augmentation d'activité de **3,14%** puisqu'il enregistre **49** mesures nettes par rapport à l'année 2019.

Nous comptabilisons **243** mesures entrées et **194** dossiers clos qui se répartissent comme suit :

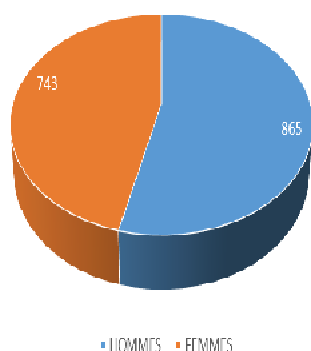
- 🔴 21 mainlevées (11 %),
- 🔴 20 transferts (10 %),
- 🔴 140 décès (72 %),
- 🔴 7 caducités (3 %),
- 🔴 6 fins de mission (4 %).



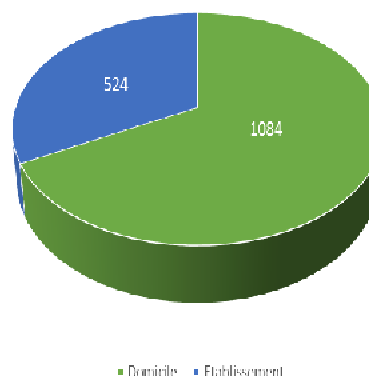
Répartition des mesures en 2020



Répartition des majeurs protégés par sexe



Lieux de vie des majeurs protégés



Autres mesures

Au 31 décembre 2020, le service exerce **57** autres mesures :

- 🔥 52 mesures ad’hoc (15 tutelles, 21 curatelles et 16 administrateurs ad’hoc),
- 🔥 1 mandat de gestion,
- 🔥 4 enquêtes sociales,

Nous dénombrons **21** mesures entrées et **9** dossiers clos.

Le service est soutenu au quotidien par des pôles de compétences : comptabilité, GED/frais médicaux, juridique et pôle ouverture venant renforcer la prise en charge des mandats confiés.

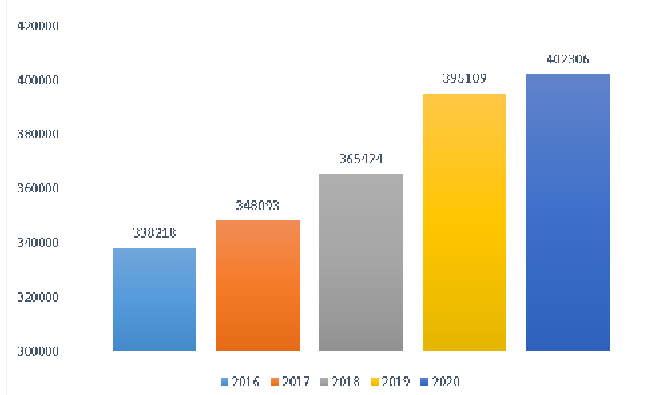
Gestion des comptes des majeurs protégés

Au 31 décembre 2020, le pôle comptabilité a enregistré **402 306** écritures comptables contre **395 109** en 2019, soit une augmentation de **1,82 %**.

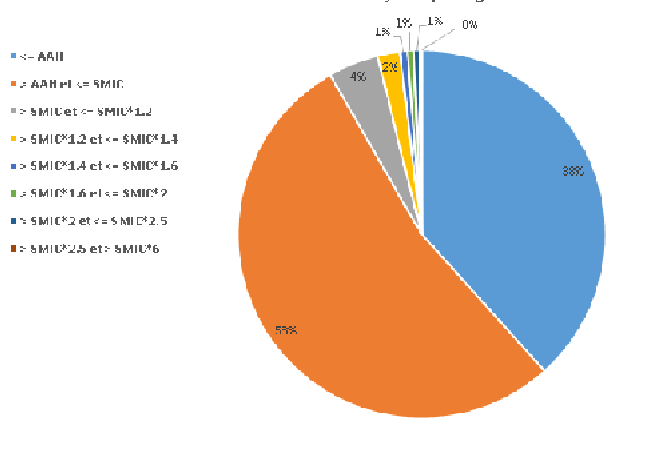
Le montant des flux s’élève à environ **77** millions d’euros.

7 544 comptes sont gérés par le service représentant un avoir global de plus de 60 millions d’euros.

Nombre d’écritures



Niveau de ressources des majeurs protégés

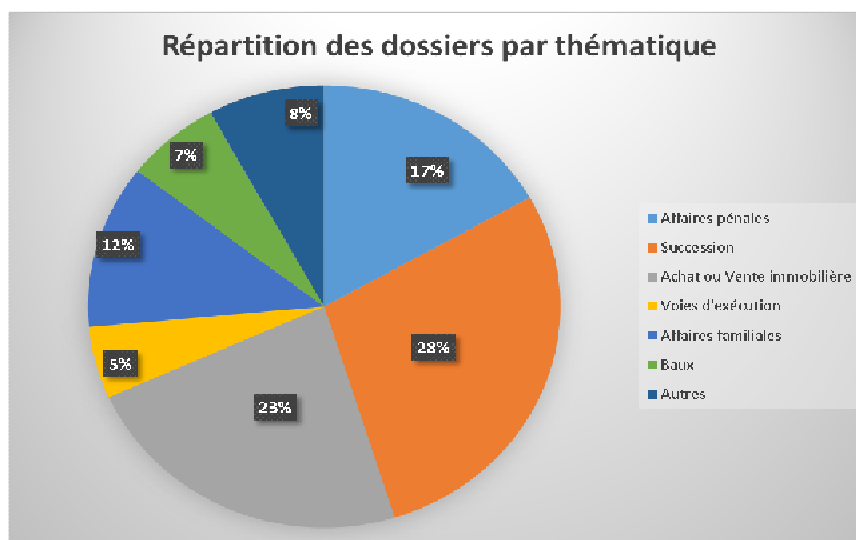


Gestion des dossiers juridiques

Depuis octobre 2015, l'UDAF des Côtes d'Armor s'est dotée d'un pôle juridique dont l'activité vise à :

- Assurer le suivi du volet juridique des dossiers suivis dans le cadre du service MJPM,
- Exercer les mandats ad'hoc et liquidations dans le cadre de procédures de rétablissement personnel confiés à l'UDAF,
- Réaliser les enquêtes sociales confiées à l'UDAF,
- Soutenir et apporter une expertise aux services de l'UDAF sur toute question d'ordre juridique.

Il est composé de deux assistants juridiques à temps plein.



➤ Les faits marquants

- Participation, le 6 mars 2020, au colloque de l'UBO (Université de Bretagne Occidentale) de Brest.
- Adaptation des conditions de travail au regard du contexte sanitaire (rotations de professionnels positionnés en télétravail et en présentiel sur site).
- Elaboration et finalisation du projet de service 2020-2024.
- Dépôt du second rapport de l'évaluation interne du service MJPM en juin 2020.
- Participation à des réunions de travail avec les services de l'Etat afin de rédiger le nouveau CPOM de 5 années (2021-2025), les fiches actions et le plan pluriannuel et d'investissement (PPI).
- Participation à des groupes de travail relatifs à la révision du schéma régional Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs et Délégués aux Prestations Familiales.
- Actualisation de la convention partenariale avec la CAF pour accéder à l'espace CAF partenaires.
- Mise en place des fiches actions établies dans le cadre de l'évaluation interne.
- Fin d'année 2020, restructuration du service MJPM (recrutement de nouveaux salariés et redéploiement des compétences internes).
- Etude réalisée autour d'un projet de véhicules cofinancés.

➤ Les perspectives 2021

- Déploiement d'une nouvelle version du logiciel métier ELIPS PRO.
- Mise en œuvre du projet de véhicules cofinancés en vue de concilier vie professionnelle et vie personnelle.
- Renforcement du secrétariat (une secrétaire pour deux mandataires).
- Signature du nouveau CPOM de 5 années (2021-2025).
- Mise en conformité à la législation RGPD.
- Mise en œuvre du rétroplanning du 2nd rapport d'évaluation interne de juin 2020.
- Poursuite de la participation de la cheffe de service et des responsables d'unité aux séminaires UNAFOR.

Evaluations internes et externes

L'UDAF, en tant qu'établissement social et médico-social (ESSMS), est tenue, conformément à la réglementation en vigueur, de procéder à des évaluations à échéances régulières de ses activités et de la qualité des prestations délivrées au regard des recommandations de bonnes pratiques professionnelles.

L'évaluation interne couvre le même champ que l'évaluation externe. Toutes deux entrent dans une logique de complémentarité et doivent permettre à l'établissement de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de la qualité du service rendu.

L'UDAF a obtenu l'agrément du service mandataire judiciaire à la protection des majeurs en juin 2010. Ainsi, elle a déposé son premier rapport d'évaluation interne en juin 2015 et sa première évaluation externe a été menée, en mars 2017, par l'organisme RH Organisation.

Au cours du premier semestre 2020, l'UDAF a procédé, à la mise en œuvre de la deuxième évaluation interne de son Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs. Un rapport a formalisé les résultats de celle-ci et déterminé des actions à mener sur cinq ans. Ce dernier a été remis à l'autorité de tarification, le 30 juin 2020, ainsi qu'aux juges des contentieux de la protection du département.

La mise en œuvre de cette deuxième évaluation interne a reposé sur une analyse détaillée de l'application du plan d'actions de la première évaluation interne. L'objectif était de disposer d'un état des lieux précis. Cette démarche a permis d'identifier les organisations et actions qui appelaient encore des développements d'actions à finaliser et/ou à réintégrer dans les processus de la deuxième évaluation interne.

Puis, des thèmes d'évaluation ont été choisis, par référence aux constats effectués, tout en vérifiant qu'ils pouvaient s'articuler avec les recommandations de l'ANESM. Trois thématiques majeures se sont dégagées et ont permis l'élaboration définitive des domaines et sous-domaines retenus :

- Personnalisation de l'intervention,
- Formalisation de l'intervention,
- Structuration de l'intervention.

Cette démarche a conduit à la consolidation d'un référentiel intégré au logiciel métier Elips. Ce référentiel a été exploité avec les équipes, lors de réunions de travail, qui rassemblaient les différents corps de métiers représentatifs du service. Cette exploitation a permis la définition d'un plan d'actions se déclinant en cinq axes principaux :

- *Une meilleure intégration de la connaissance des publics suivis dans les prises en charge,*
- *Un renforcement de la sécurisation des prises en charge,*
- *Une valorisation des droits des usagers dans les définitions des interventions,*
- *Une consolidation à poursuivre dans les organisations internes,*
- *Le développement des partenariats professionnels et relationnels.*

Ce plan d'actions a donné lieu à la formalisation de dix fiches actions.

Cette deuxième évaluation interne a été menée de concert avec la réécriture du projet de service du SMJPM. Tous deux ont été présentés à l'assemblée générale de l'UDAF du 24 septembre 2020.

En parallèle, l'UDAF est pilote d'un atelier via le groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) RESUS sur les évaluations internes et externes.

Les ressources humaines

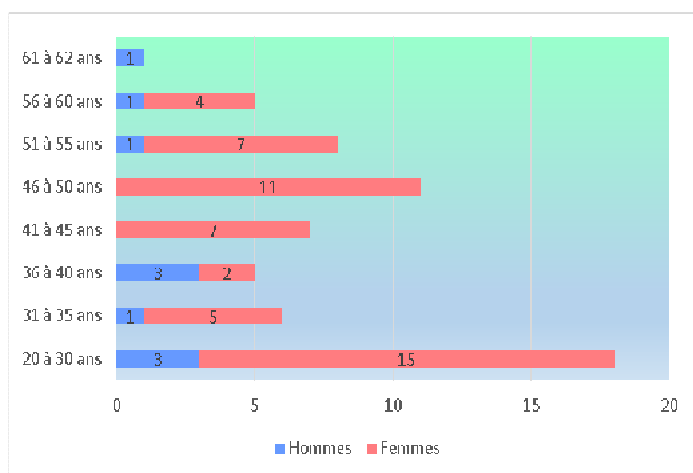
➤ Les événements marquants

- 🔥 Formation recyclage des Sauveteurs Secouristes au Travail le 8 octobre 2020 (huit salariés).
- 🔥 Mise en place du télétravail dans le cadre de la crise sanitaire.



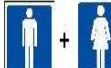
➤ Les effectifs

Au 31 décembre 2020, l'UDAF emploie **61** salariés, soit 59.40 ETP (avec les 2 agents d'entretien mis à disposition). Nous comptabilisons : 58 salariés en CDI et 3 salariés en CDD.




Répartition par âge



Répartition par métier hommes/femmes

			
Agents administratifs Secrétaires/Comptables	5	15	20
Mandataires Judiciaires / Conseillères ESF	4	27	31
Cadres	1	6	7
Total	10	48	58

Entrées et répartition par nature de contrat (hommes/femmes)

			
CDI	1	5	6
CDD Remplacement Maladie - Maternité - Cp	3	7	10
CDD Renfort	0	2	2
Total	4	14	18

Implications de l'Udaf 22

➤ Au plan départemental

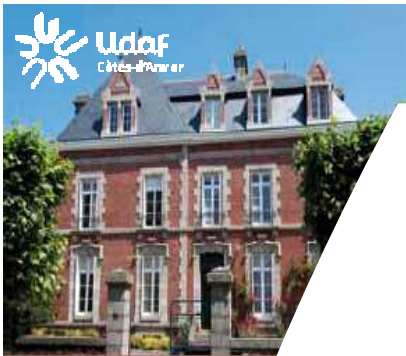
- Membre des CODIR de Masp Armor et du dispositif d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux (ISTF).
- Participation aux travaux : de la plateforme Handicap 22, aux Pôles d'Accueil en Réseaux pour l'Accès aux Droits Sociaux de St-Brieuc et Loudéac (PARADS) ; à la Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des malades Alzheimer Centre Ouest Bretagne (MAIA), aux Tables tactiles.

➤ Au plan régional

- Participation aux travaux du GESTO en qualité de membres. L'UDAF assure la présidence du groupement. Le contexte sanitaire n'a pas permis la tenue de l'Assemblée Générale 2020 laquelle se tiendra en septembre 2021. Mme SIMIER a piloté au cours du 1^{er} trimestre 2020 un groupe de travail sur la finalisation de la seconde version du livret GESTO.
- Participation aux travaux de Nexem Bretagne (syndicat employeur) en qualité de membre.

➤ Au plan national

- Adhérent à l'UNAF, participation aux groupes de travail, aux réunions des directeurs, des présidents / directeurs, aux assemblées générales.
- Adhérent au syndicat Nexem.
- Participation aux travaux du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) RESUS pour la mutualisation du logiciel métier ELIPS en qualité de membre.



*L*e philosophe Bruno Latour dit que « *plus la leçon est dure, plus elle est durable* » et nous invite « *à redevenir terrestre* » et construire le monde d'après.

*E*n effet, nous devons tirer les enseignements de cette crise sanitaire mondiale et cela sera sûrement le travail de 2021 et des années suivantes.

*S*i le personnel de l'Udaf des Côtes d'Armor a su maintenir la continuité de services, grâce au travail de chacun, il ne faut pas oublier l'implication des membres du Bureau et du Conseil d'Administration ainsi que de l'ensemble des bénévoles. Bien que la fréquence des réunions a été sérieusement ralentie, nous allons relancer les travaux relatifs au développement associatif, au plan de communication, à la restructuration du service mandataire judiciaire à la protection des majeurs, à l'amélioration des conditions de travail et au renforcement de la qualité du service rendu.

*E*t sans oublier, notre impatience de revivre des temps conviviaux...

Et ce dont nous sommes sûres, c'est que sans l'engagement des bénévoles, des membres du Conseil d'Administration, des représentants familiaux et des salariés, rien ne serait possible.

*E*t c'est bien tous ensemble que nous surmonterons les difficultés et préparerons demain.

*D*ès à présent, une nouvelle page pour l'UDAF 22 va s'écrire avec une nouvelle gouvernance et nous tenons à lui souhaiter une belle aventure.

*N*ous tenons encore une fois à vous remercier tous : bénévoles et salariés pour votre engagement à relever ce nouveau défi, mais aussi particulièrement Madame Simier, directrice de l'Udaf, qui a maintenu la barre malgré un contexte difficile.

*M*erci à tous.

Les Vice-présidentes
Blandine DONNET
Marie-Christine WATTELET

Sigles

ACAP	: Association Costarmoricaine d'Accompagnement et de Protection
APM	: Association de Protection des Majeurs
ARS	: Agence Régionale de Santé
ASLL	: Accompagnement Social Lié au Logement
BSB	: Bâtiments et Styles de Bretagne
CAF	: Caisse d'Allocations Familiales
CCAS	: Centre Communal d'Action Sociale
CIAS	: Centre Intercommunal d'Action Sociale
CHS	: Centre Hospitalier Spécialisé
CMP	: Centre Médico-psychologique
COPILEA	: Comité de Pilotage de l'Evaluation et de l'Amélioration
CPAM	: Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPOM	: Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
DALO	: Droit Au Logement Opposable
DDCS	: Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DDTM	: Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DRJSCS	: Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
EHPAD	: Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
EPCI	: Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ESF	: Economie Sociale et Familiale
ETP	: Equivalent Temps Plein
GED	: Gestion Electronique des Documents
GESTO	: Groupement d'Etudes des Services Tutélaires de l'Ouest
HLM	: Habitation à Loyer Modéré
ISBF	: Information et Soutien au Budget Familial
JALMAV	: Jusqu'A La Mort Accompagner la Vie
MAJ	: Mesure d'Accompagnement Judiciaire
MASP	: Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé
MCE	: Maison de la Consommation et de l'Environnement
MDD	: Maison Du Département
MDPH	: Maison Départementale des Personnes Handicapées
MINEFI	: Ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie
MISACO	: Mission d'Accompagnement de Collectif Prévention de la Souffrance Psychique et du Suicide
MJPM	: Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs
MSA	: Mutualité Sociale Agricole
PARADS	: Pôle d'Accueil en Réseau pour l'Accès aux Droits Sociaux
PDALHPD	: Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
PCB	: Point Conseil Budget
PIF	: Point Info Famille
PRP	: Procédure de Rétablissement Personnel
RGPD	: Règlement Général de Protection des Données
RMO	: Rapport Moral et d'Orientation
UNAF	: Union Nationale des Associations Familiales
UNAFOR	: Organisme de formation de l'UNAF
URAF	: Union Régionale des Associations Familiales



UDAF des Côtes d'Armor

**28, bd Hérault - BP 114
22001 Saint-Brieuc Cedex 1
Tél. : 02.96.33.40.76 / Fax : 02.96.52.00.56
politiquefamiliale@udaf22.fr
www.udaf22.com**